

BULLETIN



VOLUME 7, NUMÉRO 2 – QUÉBEC, AUTOMNE 2006



ÉDI-TEMPS

Photo : Daniel Lessard



La vie est un beau métier!

On est député, on l'a été, on est courtier, on est savant, on est plombier, on est nageur, ou professeur, ou général, ou médecin, ou bien chômeur; parfois patient quand on attend son rendez-vous chez le dentiste. Que faites-vous dans la vie?

À part votre possible, assurément. La conversation coupa là quand il lui répondit qu'il faisait dans la dentelle. L'autre ne comprenait pas qu'un homme ait un métier de femme!

Il apparaît donc important d'être ceci, d'être cela. On vous oublie si vous êtes en retrait, en retraite ou retraité! On dira même qu'on est « ex » : ex-mari, ex-coureur, ex-religieux, quoique « ex-pape » semble surréaliste, plutôt que de se dire rien. Comme si ÊTRE n'était rien. Que direz-vous à quelqu'un qui vous répond « je suis » sinon qu'il se prend pour Yahvé et surtout, surtout, qu'on ne peut le classer dans la variété infinie des rôles de l'humanité? « Que devenez-vous, lui demanda-t-elle? – Je deviens » lui répondit-il, ce qui mit aussi fin à la conversation faute de sujet. Pourtant, le sujet c'était « je » en l'occurrence et le verbe était progressif. Celui-là eut le dernier mot du fin du fin; agité toute sa vie durant, il se voulut « ex-posé »!

Pourtant « la vie est un beau métier » comme le chante Vigneault. Être tout simplement. Exister et vivre avant toute profession sinon la profession de vivre. Laisser passer la vie sur nous et passer en elle : sait-on comment faire cela? Comment appartenir au monde, comment vivre avant de n'être plus qu'un frôlement d'aile sur le granit? Et puisque nous avons deux pieds, agir certes, pour que la vie soit possible autant sur un continent que sur l'autre, et puisque nous avons deux bras, autant embrasser tous les horizons de nos dépassements.

Toute saison qui en ramène une autre nous rappelle au devoir d'exister sur cette petite planète, la seule, amoureuse de l'homme, comme dit le poète Jacques Brault. Peut-être préférez-vous plutôt Aragon : « Il m'a fallu naître ° Et mourir s'ensuit ° J'étais fait pour n'être ° Que ce que je suis ° Une saison d'homme ° Entre deux marées ° Quelque chose comme ° Un chant égaré °° Au bout de mon âge ° Qu'aurais-je trouvé ° Vivre est un village ° Où j'ai mal rêvé ». Alors, regardons passer l'automne et vivons-le.

André Gaulin

Député de Taschereau (1994-1998)

TABLES DES MATIÈRES

Édi-temps	2
Le message du Président	3
Réception du président de l'Assemblée	4
Assemblée générale annuelle	4
Rapport du président	6
Un dernier merci à Lorraine Arsenault	9
Nouvelle dénomination des prix de l'Amicale	10
Jean-Paul L'Allier reçoit le prix René-Chaloult.....	10
Denis Hardy reçoit le prix Jean-Noël-Lavoie	10
L'Amicale au congrès de l'UMAPF à Paris.....	12
Conférence de Matthias Rioux au congrès de l'UMAPF.....	13
Résolutions émanant de la commission du congrès de l'UMAPF	16
La loi 26 et les anciens parlementaires après 2000	17
Le Québec à l'Agence de coopération culturelle et technique	18
La Pléiade.....	19
Les parlementaires et les événements de 1837-1838	20
Les archives et les objets patrimoniaux à l'Assemblée nationale	24
Hommage à Michel Bissonnet	26
André Gaulin, Commandeur de l'Ordre des Palmes académiques	27
Deux nouvelles anciennes parlementaires	27
Assemblée générale de l'ACEP	28
Assemblée générale de l'AOEP	28
Souvenons-nous de	29
Anciens parlementaires en action	30
Nouveau conseil d'administration	32
Déménagement du secrétariat	32

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT



Photo : Daniel Lessard

Je voudrais tout d'abord vous informer que notre Amicale compte dans ses rangs 226 membres en règle sur une possibilité de 370 anciens députés. Il s'agit là, convenons-en, d'un ratio membres / anciens députés (61%) qu'on pourrait sans doute qualifier de satisfaisant. Mais il est quand même permis, je crois, de souhaiter un nombre plus élevé de membres en règle. Et comme cette édition du *Bulletin* d'automne est envoyée à tous les anciens députés, membres ou non, j'en profite pour inciter ceux et celles qui n'ont pas encore adhéré à notre Amicale de bien vouloir joindre nos rangs.

D'autre part, je sais que certains d'entre vous n'entendent pas participer aux activités de l'Amicale, craignant et même croyant que les débats politiques partisans prédominent en ces occasions. Je tiens à vous assurer que ce n'est pas le cas. Les antagonismes de nature partisane qui allaient de soi lorsque nous siégeons à l'Assemblée nationale n'ont pas leur place au sein de l'Amicale. Au contraire, c'est un lieu convivial et fraternel où le clivage partisan est complètement évacué. Seul compte le fait que nous avons tous et toutes, à un moment ou l'autre de notre vie, et pour un temps plus ou moins long, représenté et servi nos concitoyens. Pour l'Amicale, c'est ce qui importe. Pas l'allégeance partisane.

Je ne sais pas si cette vision fautive de l'Amicale, perçue comme une arène de confrontation partisane, en a empêché plusieurs de participer à l'assemblée générale du 10 mai dernier, mais je dois vous dire qu'une présence de 48 membres en cette occasion n'est certes pas satisfaisante. Votre conseil d'administration a donc l'intention de réfléchir à cette question afin de trouver le moyen d'augmenter la participation à cette activité majeure de l'Amicale.

Je vous informe également que votre Amicale était fort bien représentée lors du congrès annuel de l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones tenu à Paris les 18 et 19 mai dernier. MM. Jean-Paul Champagne, André Harvey, Matthias Rioux et Antonio Flamand constituaient notre délégation. M. Champagne a d'ailleurs présidé les travaux d'une commission portant sur « une meilleure prise de conscience de l'intérêt politique et économique des affinités de la Francophonie ». Dans le cadre des travaux de cette commission, M. Rioux a prononcé une conférence qui a donné lieu à des échanges d'idées des plus pertinentes avec les participants, notamment MM. Yvon Biefnot (Belgique) et Olivier Giscard d'Estaing (France). Un article de la présente parution vous propose d'ailleurs un compte rendu de la participation de votre Amicale à ce congrès international, de même que des extraits du texte de M. Rioux et des résolutions qui ont été entérinées.

Bonne rentrée à tous et à toutes!

Jacques Brassard
Député de Lac-Saint-Jean (1976-2002)

RÉCEPTION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2006

Le président de l'Assemblée nationale et président honoraire de l'Amicale, M. Michel Bissonnet, a offert une réception aux membres de l'Amicale, la veille de l'assemblée générale annuelle.

Accompagnés de leur conjointe et conjoint, les membres présents ont pu échanger avec leurs anciens collègues, de même qu'avec certains parlementaires actuels qui s'étaient déplacés pour l'occasion.

Le président Bissonnet a accueilli chaleureusement tout ce beau monde réuni dans la salle du Conseil législatif. L'ambiance conviviale de la soirée témoigne des liens toujours présents entre les anciens parlementaires de toutes allégeances qui ont du plaisir à se retrouver dans un cadre de fête.



Photo : Daniel Lessard



Photo : Daniel Lessard

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE



Photo : Daniel Lessard

10 mai 2006

C'est le 10 mai dernier que se tenait l'assemblée générale des membres de l'Amicale réunis pour l'occasion au restaurant *Le Parlementaire*.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les textes des rapports 2005-2006 du président sortant, M. Antoine Drolet, du président du comité des archives, M. Marcel Masse, du président du comité Parlementarisme et démocratie, M. Jean-Paul Champagne, et du rédacteur du *Bulletin*, M. André Gaulin.

UNE VISITE DE LA CITADELLE DE QUÉBEC

Plus d'une vingtaine de collègues amicalistes ont assisté à l'activité sociale qui était prévue la veille de l'assemblée générale, soit la visite de la Citadelle. Une belle marche dans une capitale si agréable, le cadre rassurant d'une forteresse dont certaines parties sont du Régime français, la visite de certains bâtiments dont la chapelle sise dans une ancienne poudrière, une vue exceptionnelle du fleuve à partir du promontoire, tout cela commenté avec précision et enthousiasme par notre aimable guide, M^{me} Marjolaine Brochu, voilà de quoi réchauffer le cœur avant le verre de l'amitié du président Bissonnet.

Photo : Claude Lachance



Photo : Claude Lachance



Photo : Daniel Lessard



Photo : Claude Lachance



RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ PARLEMENTARISME ET DÉMOCRATIE

Le 15 juin 2005, le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, M. Benoît Pelletier, annonçait le début des travaux de la Commission spéciale ayant pour mandat d'étudier l'avant-projet de loi sur la Loi électorale déposé en 2004 par le ministre Jacques P. Dupuis. Nous étions donc invités à participer au débat public sur la réforme électorale. Il était devenu évident pour notre comité que la réforme déposée était pour nous incontournable et qu'elle traçait de fait l'orientation de nos délibérations dont l'échéance était le 15 janvier 2006.

À l'automne, le comité a tenu cinq séances de travail. Il a fait l'analyse de différents modes de scrutin, particulièrement de celui de la proportionnelle, dite mixte, proposé par le gouvernement. Après des discussions laborieuses et intenses, et non sans divergences, le comité a finalement soumis au conseil d'administration de l'Amicale un projet de mémoire dans lequel il recommandait à l'Assemblée nationale d'adopter le système du vote préférentiel. Fort de l'appui unanime du conseil d'administration de l'Amicale, notre comité a défendu le mémoire par la voix de quatre de ses membres, le 26 janvier dernier, devant la Commission spéciale sur la Loi électorale de l'Assemblée nationale. L'accueil fut cordial et l'écoute attentive puisque des anciens députés, sans « partisanerie » politique, donnaient un point de vue invitant à la prudence tout en restant ouverts à une représentation démocratique, adéquate et équitable.

Le comité a voulu situer sa position entre la représentativité exprimée par les électeurs et la cohérence et la stabilité de la gouvernance, un lieu de pouvoir où l'on respecte et valorise davantage le rôle du député. On peut obtenir une copie du mémoire en s'adressant au secrétariat de l'Amicale. On le trouvera aussi dans le site Internet de l'Amicale.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DROLET AUX MEMBRES RÉUNIS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Depuis la dernière assemblée générale du 18 mai 2005, le conseil d'administration a tenu sept réunions : cinq se sont tenues à Québec (18 mai, 14 juin, 24 novembre, 12 janvier et 9 mai), l'une à la Grande Bibliothèque nationale à Montréal (15 septembre), et enfin une autre à l'École nationale de police du Québec à Nicolet (7 avril) pour faire suite à une invitation du député de Nicolet-Yamaska, M. Michel Morin.

Je voudrais commencer la présentation de mon rapport annuel par des remerciements bien sentis à tous les membres du conseil d'administration qui m'entourent ce matin. Tous ont travaillé très fort et je peux vous assurer que le travail d'équipe a contribué à régler des dossiers ou bien à en faire progresser d'autres.

L'Amicale de plus en plus présente

Les nombreuses invitations reçues en témoignent. Nous étions présents aux conférences de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, à l'assemblée générale de la Société du patrimoine politique du Québec et au lancement de la Journée du livre politique. Encore cette année, nous avons participé au Parlement des sages, en plus de la présidence que j'y ai assumée alors que M. Jean-Paul Champagne en était le vice-président. Pour la première fois, un ancien parlementaire s'était inscrit à ce Parlement simulé et a participé aux trois journées de débats : il s'agit de notre collègue M. Benoît Laprise, député de Roberval de 1994 à 2003. Plus de 30 anciens parlementaires ont également assisté à la soirée annuelle de la Fondation Cultures à partager en septembre dernier. Plusieurs anciens collègues m'accompagnaient aussi à Berthier-sur-Mer pour le dévoilement d'un buste de l'ancien premier ministre Jean Lesage dans un parc qui porte son nom, tout près du chalet qu'il occupa avec sa famille pendant plus de dix ans. Nous étions aussi présents à la conférence prononcée à Montréal par M. James B. Quilligan (ancien conseiller de Pierre Elliott Trudeau, François Mitterrand, Edward Heath, Jimmy Carter et Tony Blair). Cette rencontre avait été organisée par notre ancien collègue de Gouin, M. Jean-Marie Beaugard.

Nous avons tenu à assister au dépôt d'archives de quelques anciens et anciennes parlementaires (il en est d'ailleurs question dans le rapport du comité des archives). Des membres du conseil d'administration ont également assisté sur invitation à la soirée de remise de l'Ordre de la Pléiade. Ils ont aussi représenté l'Amicale et ses membres lors des funérailles d'anciens collègues qui nous ont quittés durant l'année.

Enregistrement de témoignages

L'Assemblée nationale, par l'entremise de la Direction des communications, de la Direction de la diffusion des débats, du secrétariat général de l'Assemblée et de l'ancien journaliste Gilles Morin, a continué l'enregistrement des témoignages d'anciens parlementaires. À la quinzaine d'entrevues réalisées jusqu'en 2005 se sont ajoutées celles de messieurs Daniel Johnson, Pierre Marc Johnson, Jean-Paul L'Allier et Raymond Garneau. D'autres entrevues sont prévues dans les prochaines semaines : il s'agit de celles de madame Jeanne Blackburn et de monsieur Jean-Noël Lavoie.

À l'automne, des capsules de trente minutes seront diffusées sur le réseau de l'Assemblée nationale, avec commentaires et résumés de M^{me} Gisèle Gallichan que nous connaissons bien.

Adhésion

L'Amicale a enregistré un record d'adhésion en 2005 avec 248 membres. Pour cette année, nous comptons aujourd'hui 207 membres sur les 370 anciens parlementaires, soit un taux de 56 %.

Reconnaissance des acquis

Certains députés qui quittent la vie politique se sentent souvent désemparés lors de leur retour à la vie privée. Le conseil d'administration continue ses efforts afin de faire adopter un projet de loi qui favoriserait la réintégration d'anciens parlementaires le désirant dans la fonction publique par le biais de concours réservés à cette catégorie de postulants. Nous voulons aussi veiller à la reconnaissance des acquis des anciens parlementaires, un dossier qui est présentement entre les mains du leader du gouvernement. Une rencontre sera d'ailleurs planifiée dans les prochaines semaines entre des membres du conseil d'administration et le ministre Jacques P. Dupuis.

Nous nous sommes aussi associés avec l'Assemblée nationale dans un projet d'exposition en région qui se terminerait lors des fêtes du 400^e en 2008.

Nous continuons d'améliorer la visibilité de l'Amicale de différentes façons. Pour la première fois, un bottin a été distribué cette année et il a été très bien reçu. Nous sommes également préoccupés par la question des notices biographiques des anciens parlementaires qui ont subi des coupures alors qu'elles devraient, selon les membres du conseil d'administration, refléter la carrière complète et entière de nos anciens collègues.

La refonte de notre site Internet est maintenant complétée et la page d'accueil, déjà disponible en français et en anglais, le sera bientôt également en espagnol et en portugais afin de figurer dans les quatre langues des Amériques.

Enfin, les procédures ont été améliorées afin que la population de tout le Québec soit avisée du décès d'un ancien parlementaire. En plus de l'annonce faite par le président de l'Assemblée nationale au début de la période de questions et réponses orales, un communiqué de presse est envoyé à tous les médias québécois, sous la signature du président de l'Amicale. Enfin, nous réservons un espace respectable, avec photo, dans le *Bulletin* pour rendre hommage à nos disparus.

UMAPF et associations voisines

Nos relations avec d'autres associations se font notamment avec l'Union mondiale et l'Association canadienne, auxquelles nous ajoutons cette année l'Association ontarienne. Un dîner a d'ailleurs eu lieu avec le président, le révérend Canon Derwyn Shea, ce qui nous a permis d'approfondir les liens entre nos deux associations.

Depuis avril 2003, notre Amicale est membre de l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones. Nous étions présents à l'assemblée constitutive de 2003 à Paris, de même qu'aux assemblées générales de 2004 (à Bruxelles) et 2005 (de nouveau à Paris). En 2006, l'assemblée générale se tiendra une fois de plus au Palais Bourbon les 18 et 19 mai prochains. S'il y a un dossier que je n'ai pu suivre de près, c'est celui-ci. J'ai toutefois demandé à messieurs Jean-Paul Champagne et André Harvey du conseil d'administration de le prendre en main et de nous représenter à Paris la semaine prochaine. Notez que nous recevrons l'Union mondiale pour le congrès de 2008! On reparlera de l'UMAPF un peu plus loin dans l'ordre du jour.

Comités permanents

Nous avons éliminé deux petits comités (activités sociales et services aux membres) dont les mandats ont été pris en charge par le conseil d'administration. Nous avons donc désormais trois comités permanents qui fonctionnent très bien: Archives et objets de mémoire (Marcel Masse, président), Communications (André Gaulin, président, Lewis Camden, en charge du site Internet) et Parlementarisme et démocratie (Jean-Paul Champagne, président). Les trois comités ont effectué un travail exemplaire dont on vous fera rapport tout à l'heure.

Je voudrais rendre hommage aux trois présidents de comité qui permettent à l'Amicale d'être toujours à l'avant-garde. Un merci spécial à Jean-Paul Champagne dont le comité a eu à préparer en très peu de temps un mémoire sur la réforme du mode de scrutin et que nous avons présenté à la Commission spéciale sur la Loi électorale.

Prix de l'Amicale

L'année dernière, les membres du conseil qui s'étaient penchés sur un projet qui permettait à l'Amicale d'honorer annuellement deux anciens parlementaires avaient recommandé que l'Amicale procède à la création d'un prix « mérite » (action d'un ancien parlementaire pour la promotion de l'Amicale) et d'un prix « hommage » (action remarquée d'un ancien parlementaire dans la vie québécoise). Pour la première édition, le Prix mérite avait été décerné à M. Pierre de Bellefeuille, alors que le Prix hommage était remis au D^r François Cloutier. Aujourd'hui, lors du déjeuner du président de l'Amicale, nous procéderons donc à la remise de ces deux prix pour une deuxième fois. Les noms des récipiendaires vous seront alors dévoilés.

Cependant, à la suite de quelques suggestions que nous avons reçues, le conseil d'administration a décidé, lors de sa dernière réunion, de donner aux deux prix de notre Amicale le nom d'un ancien parlementaire qui serait significatif quant au prix. Un comité formé de trois membres a étudié les recommandations faites pour nommer ces Prix de sorte qu'à partir d'aujourd'hui, le conseil d'administration vous recommande, si vous entérinez cette décision, que le Prix mérite de l'Amicale devienne le prix Jean-Noël-Lavoie, alors que le Prix hommage serait le prix René-Chaloult.

Nécrologie

Depuis mai 2005, dix de nos anciens collègues nous ont quittés. Il s'agit de messieurs Guy Tardif (25 mai 2005), Kenneth Fraser (1^{er} juin 2005), Lucien Cliche (2 juin 2005), Ernest Godbout (13 août 2005), Richard Holden (18 septembre 2005), Léo Pearson (9 octobre 2005), John O'Gallagher (25 décembre 2005), Gordon Atkinson (13 janvier 2006), Frank Hanley (23 janvier 2006) et Louis-Philippe Lacroix (23 avril 2006). Si vous le voulez bien, nous allons garder une minute de silence en mémoire de nos anciens collègues.

Conclusion

Comme vous pouvez le constater, depuis mai 2005, votre conseil d'administration s'est préoccupé des attentes



et des recommandations de ses membres, en plus de travailler à la promotion de notre Amicale.

En terminant, j'aimerais remercier tous les membres du conseil d'administration, les responsables des comités et tous les anciens parlementaires qui acceptent de s'impliquer dans les activités de notre Amicale. De plus, je veux remercier notre nouvelle secrétaire exécutive adjointe, M^{me} Marie-France Lapointe, pour son excellent travail, son implication et son dévouement à la cause de l'Amicale.

Un gros merci au président Michel Bissonnet et au secrétaire général François Côté, de même qu'à son adjoint Guy Bergeron, qui nous appuient constamment.

Je termine en vous disant qu'après de nombreuses années d'implication au sein de l'Amicale, j'ai décidé de ne pas solliciter le renouvellement de mon mandat à titre de président. Membre depuis la fondation de l'Amicale en 1993, ayant siégé cinq ans au conseil d'administration, dont trois ans en tant que vice-président et la dernière année en tant que président, je laisse ma place à d'autres et vous remercie tous et toutes de votre support. Je quitte avec la satisfaction du devoir accompli.

À vous tous, merci de votre présence et de votre attention.

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DES ARCHIVES

M. André Gaulin, en l'absence de M. Marcel Masse, présente le rapport du comité des archives et des objets de mémoire. D'emblée, il salue le travail incomparable de sensibilisation accompli par M. Masse dans la réalisation des objectifs poursuivis par le comité. S'appuyant sur des données fournies par M^{me} Ginette Rouleau, responsable du dossier à l'Assemblée nationale, André Gaulin informe l'assemblée que le patrimoine des anciens parlementaires était constitué en 2003 de 189 fonds d'archives et qu'il en compte maintenant 335, selon les données actualisées au 6 avril 2006. Il poursuit en indiquant qu'au cours de l'année écoulée, le fonds de M. Marcel Masse s'est enrichi d'objets de mémoire et que de nouveaux fonds ont été déposés dans les institutions accréditées, entre autres les fonds de MM. Élie Fallu, André Gaulin, Gilles Grégoire, François Cloutier, Jacques Parizeau, Bernard Landry et Yves Bérubé.

RAPPORT 2006 SUR LE BULLETIN DE L'AMICALE



Depuis la dernière assemblée générale, il y a eu trois numéros du *Bulletin*, soit celui du printemps-été 2005, 28 pages, celui de l'automne 2005, 24 pages, et celui du printemps 2006, également de 24 pages. Le *Bulletin* rend compte de notre vie associative, de nos assemblées générales, des conseils d'administration, de la vie de

nos divers comités, de nos participations à des congrès et colloques, des activités de la Fondation « Cultures à partager » ainsi que des nouvelles sur la vie courante des anciens parlementaires. Nos trois numéros nous ont aussi donné l'occasion de parler de livres faits par nos membres ou concernant la vie parlementaire.

Si vous voulez, le *Bulletin* tient à la fois compte des membres de notre Amicale et de la réflexion de plusieurs des nôtres sur la vie démocratique québécoise. De temps en temps, quelqu'un y va d'un article de fond, une tribune dite libre, qui nous permet de réfléchir largement sur des faits de société. Je vous avouerai que je souhaiterais que ce type d'intervention soit développé sans que la ligne partisane soit en cause ou qu'il semble y avoir critique de tel gouvernement. Pourquoi ne pourrions-nous pas, par exemple, réfléchir davantage sur le système de santé et ses avatars – l'argent est loin d'être toujours en cause –, sur les failles dans notre système d'éducation, sur l'inefficacité de l'enseignement scolaire des langues qui, au-delà des politiques des gouvernements passés ou présents, n'arrive pas à former de vrais trilingues, et quoi encore. Certains parmi vous l'ont fait à notre profit comme Jean-Hugues Boutin, Raymond Brouillet ou le regretté Fabien Poulin pour ne nommer que ceux-là.

J'en suis cette année à mon quatrième rapport comme rédacteur du *Bulletin*. Grâce à vous, ensemble, nous l'avons construit, nous lui avons donné de l'épaisseur et plus de contenu, nous en avons fait un lieu de réflexion et de convivialité tout comme l'est notre Amicale. J'ai toujours rappelé que mon siège était éjectable et cela reste le cas au moment où j'entreprends une cinquième année. Je vous remercie de votre collaboration comme auteurs ou comme lecteurs. Continuez de nous offrir des textes, de nous tenir au courant de vos faits et gestes susceptibles de rendre compte d'une vie post-parlementaire dynamique et socialement profitable.

UN MOT DE LORRAINE ARSENAULT

INVITÉE D'HONNEUR AU DÉJEUNER
DU PRÉSIDENT DE L'AMICALE

Permettez-moi de remercier tout particulièrement en terminant le président Drolet et le conseil pour leur appui, M^{me} Lorraine Arsenault qui m'a offert son support pendant quatre ans ainsi que, pour le dernier numéro, M^{me} Marie-France Lapointe qui a su maintenir la qualité de la réalisation de notre publication. Que soient remerciés par la même occasion M. Robert Bédard pour la conception graphique, M^{me} Henriette Carrier, pour la révision de texte, et les photographes dont notre collègue Claude Lachance. « Bien évidemment », comme dirait Victor Lévy Beaulieu, notre *Bulletin* n'aurait pas ses qualités sans l'aide précieuse du personnel de l'Assemblée nationale et de son président, Michel Bissonnet.

André Gaulin

Député de Taschereau (1994-1998)



Photo : Daniel Lessard

UN DERNIER MERCI À LORRAINE ARSENAULT

À l'occasion du dîner qui clôturait notre assemblée générale au beau restaurant *Le Parlementaire*, M^{me} Lorraine Arsenault, qui travailla pour notre Amicale depuis sa fondation et qui a pris récemment sa retraite, avait été invitée à prendre place à la table d'honneur afin que lui soit témoignée notre reconnaissance. À la fin du repas, un cadeau d'appréciation lui a été remis en votre nom par le président sortant, M. Antoine Drolet. L'horaire étant coincé – la période de questions du Salon bleu ne se retardant pas – M^{me} Arsenault n'a pu nous livrer son beau texte de remerciements que nous reproduisons donc ici.

Je remercie le président de l'Amicale de m'avoir invitée à son déjeuner annuel. C'est une grande joie pour moi d'être parmi vous aujourd'hui et je vous remercie pour le présent qui m'est offert.

J'ai vécu aux fils des années passées à l'Assemblée nationale de beaux moments, de petits et de grands projets, des expériences inoubliables auprès de collègues compétents, de parlementaires engagés, mais surtout auprès d'anciennes et d'anciens parlementaires exceptionnels que j'ai appris à connaître et pour qui j'ai beaucoup d'admiration et de respect.

Le travail des dernières années à l'Amicale a donné à ma vie professionnelle *un espace de solidarité*, comme le disait André Gaulin dans l'édito du *Bulletin* du printemps. Je me sentais comme faisant partie « de la famille » et heureuse de collaborer à l'action que vous meniez au sein de votre Amicale.

L'automne dernier, après 25 ans de service dans les murs de cette honorable institution à laquelle j'ai été profondément attachée, l'heure était arrivée de quitter pour être « confortable » dans autre chose, quitter pour amorcer une nouvelle étape, une nouvelle façon de vivre, de m'engager, pour effectuer un retour vers soi prenant le chemin où le temps a tout son temps. La retraite permet cela et c'est bienfaisant.

Je garderai un bon souvenir des personnes que j'ai côtoyées à l'Amicale. Je garderai le meilleur des souvenirs des anciens et des anciennes parlementaires avec qui il fut agréable de travailler.

Lorraine Arsenault

Secrétaire exécutive de l'Amicale (2000-2005)

UNE HEUREUSE NOMINATION

C'est maintenant officiel, M^{me} Marie-France Lapointe a été nommée secrétaire exécutive de notre Amicale. Nous nous en réjouissons, la félicitons et lui souhaitons bonne chance !

NOUVELLE DÉNOMINATION DES PRIX DE L'AMICALE

Les membres du comité de sélection des prix de l'Amicale, à savoir le président, le président sortant et le rédacteur du *Bulletin*, ont discuté en avril dernier de la possibilité de donner le nom d'un ancien parlementaire à chacun des prix. Après discussion, les trois membres en sont venus à un consensus sur une proposition qui a été officiellement soumise à l'approbation du conseil d'administration le 9 mai 2006, puis aux membres réunis en assemblée générale le 10 mai.

D'une part, en ce qui a trait au Prix mérite devant récompenser un membre de l'Amicale s'étant particulièrement impliqué au sein de son association et au service de ses collègues parlementaires, le choix s'est porté sur la dénomination de prix Jean-Noël-Lavoie. Comme vous le savez, M. Lavoie, député de la circonscription de Laval de 1960 à 1981, fut le premier président de notre Amicale. Après des études classiques au collège de Saint-Laurent, Jean-Noël Lavoie étudia le droit à l'Université de Montréal, pour être admis à la pratique du notariat en juillet 1951. En 1965, il est élu maire de la grande ville de Laval. Il devient par la suite président de l'Assemblée nationale de 1970 à 1976 et, à ce titre, il a favorisé une plus grande implication des parlementaires à la vie démocratique. Il a notamment travaillé très fort à la réforme complète des 812 articles du règlement. Ses efforts ont été récompensés le 13 mars 1973 alors que ses collègues parlementaires adoptent à l'unanimité le « code Lavoie ».

D'autre part, il a été proposé que le Prix hommage soit désormais connu sous le nom de prix René-Chaloult, vu l'influence qu'il a exercée sur la diversité démocratique. C'est à lui que nous devons notamment le choix de l'actuel drapeau du Québec. M. Chaloult fut d'abord licencié en droit de l'Université Laval, pour ensuite décrocher un diplôme de l'École normale supérieure. Il fut élu député pour trois partis différents (Union nationale, Parti national, Parti libéral) et termina sa carrière comme indépendant. Il a marqué profondément l'histoire politique du Québec et a démontré qu'un simple député peut jouer un rôle prépondérant au sein du Parlement et de la société.

JEAN-PAUL L'ALLIER REÇOIT LE PRIX RENÉ-CHALOULT

Visant à reconnaître l'engagement d'un ancien parlementaire au service de ses concitoyens avant, pendant et après sa vie parlementaire, le prix René-Chaloult a été remis cette année à M. Jean-Paul L'Allier.

Avant d'être élu député de Deux-Montagnes en 1970, M. L'Allier avait déjà amorcé une carrière prometteuse. Admis au barreau du Québec en 1963, il a exercé sa profession d'avocat à Hull et Ottawa, a aussi enseigné à la Faculté de droit et de commerce de l'Université d'Ottawa. Après avoir été maître de recherche au Centre africain de formation et de recherche administrative pour le développement à Tanger (Maroc), M. L'Allier a travaillé pour le gouvernement du Québec à titre de coordonnateur des visites des chefs d'État à Expo 67. Homme d'initiative, il a mis sur pied l'Office franco-québécois pour la jeunesse et y a occupé le poste de secrétaire général conjoint de 1968 à 1970, avant d'en être nommé président du conseil d'administration en 1970.

Membre de l'Assemblée nationale pour la circonscription de Deux-Montagnes de 1970 à 1976, M. L'Allier a détenu plusieurs portefeuilles ministériels, soit ceux des Communications (1970-1975), de la Fonction publique (1970-1972) et des Affaires culturelles (1975-1976). Quittant la vie politique pour quelques années, il est retourné à la pratique du droit dans le cabinet Langlois, Trudeau, Tourigny, avant d'être nommé délégué général du Québec à Bruxelles (Belgique) en 1981 puis consul honoraire de Belgique en 1985.

(suite à la page suivante)



Jean-Paul L'Allier, accompagné de M. Antoine Drolet (gauche) et de M. Michel Bissonnet (droite)

DENIS HARDY REÇOIT LE PRIX JEAN-NOËL-LAVOIE

C'est une joie et un honneur pour moi de faire l'éloge de Denis Hardy, un collègue et un ami que j'ai connu à l'occasion d'activités entourant notre Amicale. J'ai découvert en lui un homme sérieux, dévoué à la cause, sympathique et très attachant. Denis, c'est l'ami de tout le monde. La preuve, je fais son éloge sans être de la même allégeance politique. Denis aime bien discuter de sujets d'actualité et surtout de politique. Il aime provoquer. Il écoute avec respect ton opinion, mais il garde la sienne et il n'en fait qu'à sa tête.

Denis Hardy est diplômé en droit et en science politique de l'Université de Montréal. Il a été élu député libéral de Terrebonne en 1965 et nommé adjoint parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce. En 1970, on lui confie la vice-présidence de l'Assemblée nationale avec son bon ami Jean-Noël Lavoie qui hérite de la présidence. En 1973, il devient ministre des Affaires culturelles dans le cabinet de Robert Bourassa, puis ensuite ministre des Communications. Il est défait en 1976.

Son goût et son intérêt pour le parlementarisme l'ont conduit à une participation active aux activités de notre Amicale. Il a d'ailleurs siégé au conseil d'administration durant six ans, entre autres à titre de président. Dans sa tâche à l'exécutif de l'Amicale, il a fait preuve d'assiduité, de dévouement et de persévérance. Il a toujours joué le rôle de grand rassembleur.

À titre de président, on lui doit particulièrement la réalisation du colloque *Le parlementarisme au XXI^e siècle* présidé par son ami Pierre de Bellefeuille. Ce colloque a connu un succès retentissant avec une participation outre frontières, et avec la collaboration de conférenciers de marque. Ensuite, il a mis en place le comité du



Photo : Daniel Lessard

De gauche à droite : Antoine Drolet, Denis Hardy et Michel Bissonnet

suivi du colloque pour s'assurer de l'application des recommandations qui en découlèrent.

En partenariat avec la France et la Belgique, il participe à la fondation d'une association internationale d'anciens parlementaires sous l'appellation de l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones. Il a été de toutes les discussions pour l'élaboration de la charte et des règlements de cette nouvelle association.

Sous sa présidence se fait la mise sur pied de la Fondation Jean-Antoine-Panet. Il a été aussi le représentant de l'Amicale à la Société du patrimoine politique du Québec. Il siége actuellement en tant que membre du Bureau des gouverneurs de la Fondation des parlementaires québécois Cultures à partager.

C'est pour toutes ses réalisations et pour son dévouement constant consacré à l'Amicale que le comité de sélection a recommandé au conseil d'administration de l'Amicale sa candidature comme deuxième lauréat du Prix mérite de l'Amicale portant désormais le nom de prix Jean-Noël-Lavoie.

Jean-Paul Champagne
Député de Mille-Îles (1981-1985)

(suite de la page 10)

Jean-Paul L'Allier est revenu en politique active en 1989, alors qu'il se présente aux élections municipales de la ville de Québec. En poste pendant plus de seize années à la tête de la mairie de Québec puis de la nouvelle ville unifiée, M. L'Allier a laissé sa marque sur le développement de la capitale nationale. Ayant décidé de quitter définitivement la vie politique en 2005, notre collègue est retourné à l'enseignement en tant que professeur invité à l'Université

Laval et à la pratique juridique comme conseiller stratégique dans le prestigieux cabinet Langlois, Kronström, Desjardins.

L'Amicale des anciens parlementaires a donc remis à M. Jean-Paul L'Allier, homme d'action et visionnaire, le prix René-Chaloult pour l'année 2006.

Toutes nos félicitations!

L'AMICALE AU CONGRÈS DE L'UMAPF À PARIS



L'Assemblée nationale de France

C'est les 18 et 19 mai dernier qu'avait lieu le troisième congrès de l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones. Les délibérations se sont tenues au Palais Bourbon de l'Assemblée nationale française où étaient réunis 75 délégués représentant 26 pays de la Francophonie.

La délégation du Québec, composée de Jean-Paul Champagne, Antonio Flamand, André Harvey, Matthias Rioux ainsi que de la secrétaire exécutive, Marie-France Lapointe, s'est encore une fois distinguée par sa participation active, ayant la responsabilité de la commission qui a développé le thème : « Pour une meilleure prise de conscience de l'intérêt politique et économique des affinités de la Francophonie ».

Notre collègue Matthias Rioux, qui était le conférencier-rapporteur de cette commission, a présenté avec enthousiasme et brio la grande urgence d'aider économiquement les pays francophones subsahariens en particulier, ceux-ci connaissant des problèmes trop souvent de première nécessité.

Au cours de ces assises, le président de notre Amicale, M. Jacques Brassard, a été élu vice-président/Amérique de l'Union mondiale. Toutes nos félicitations!

Notre délégation a été cordialement reçue par le nouveau délégué général du Québec à Paris, M. Wilfrid-Guy Licari, à sa résidence de fonction.

De plus, l'ambassadeur et délégué du Canada auprès de l'UNESCO, un ancien collègue de l'Assemblée nationale, M. Yvon Charbonneau, accueillait à ses bureaux les représentants de l'Union mondiale avec d'autres collègues ambassadeurs aux fins de répondre à une demande de l'Amicale pour que l'Union mondiale devienne partenaire de l'UNESCO. Rencontre profitable!

L'an prochain, le congrès de l'Union doit avoir lieu à Beyrouth (Liban) – c'était avant les récents événements malheureux – alors qu'en 2008 les assises se tiendront à Québec dans le cadre des fêtes du 400^e anniversaire de sa fondation.



Photo : Jean-Paul Champagne

Dans l'ordre habituel : MM. Matthias Rioux, Robert Trudel, premier conseiller aux affaires politiques, Antonio Flamand, André Harvey, M^{me} Céline Olivier, déléguée aux affaires francophones et multilatérales, MM. Wilfrid-Guy Licari, délégué général du Québec à Paris et Jean-Paul Champagne.

CONFÉRENCE DE MATTHIAS RIOUX AU CONGRÈS DE L'UMAPF

N.D.L.R. À l'occasion du dernier congrès de l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires mondiale des associations d'anciens parlementaires tenu à Paris les 18 et 19 mai dernier, notre collègue Matthias Rioux était le conférencier dont le sujet présentait l'un des deux thèmes à l'étude. Sa conférence substantielle intitulée « Pour une meilleure prise de conscience de l'intérêt politique et économique des affinités de la Francophonie » a été reçue très favorablement par les participants. Développée, vivante, trop longue pour que nous la reproduisions dans notre Bulletin, elle s'articulait autour des idées suivantes : le poids des pays anglo-saxons dans le monde, la place à donner à la démocratie participative, la priorité à accorder à l'Afrique au sein de la Francophonie, l'obligation pour l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) de « parler vrai », le scandale que constitue l'endettement assumé par l'Afrique et favorisant les pays plus riches.

À titre d'exemples de ce riche discours, voici quelques extraits du texte de Matthias Rioux pour le thème dont Jean-Paul Champagne assurait la présidence :

Sur la Francophonie

« D'entrée de jeu, disons que la Francophonie est immense par son étendue puisqu'elle regroupe 49 pays et gouvernements participants, 4 associés ainsi que 10 observateurs, répartis sur tous les continents.

Quant à l'aspect social et économique, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) intègre des pays dont le niveau de développement est inégal. C'est aussi un espace très diversifié au chapitre des régimes politiques, soit de type britannique ou présidentiel, et oscillant de la société de droit au régime autoritaire, en passant par des modes électoraux et de représentation allant de l'uninominal à un ou deux tours jusqu'à la proportionnelle avec ses multiples variantes.

C'est également un regroupement de 175 millions de personnes ayant le français en partage. Le français étant la langue officielle de 30 pays et occupant le deuxième rang mondial après l'anglais, prenons acte que cette langue commune est menacée au cœur même de la Francophonie. »

Sur le français comme langue planétaire

« Le français, langue de la Francophonie, est en perte de vitesse. D'abord dans les organisations internationales, et la chute est brutale dans les organismes supra-européens, notamment au sein de l'Union européenne avec ses neuf langues officielles dont l'anglais, qui devient, avec le temps, la langue usuelle. Or, l'Union constitue maintenant un danger

pour le français tandis que le plurilinguisme européen prôné par la Francophonie va rapidement nous conduire (pour des raisons de commodité, voire de reddition idéologique) vers la prédominance de l'anglais.

Aux Nations unies, carrefour par excellence du plurilinguisme, le français est l'une des cinq langues, avec l'anglais, le russe, l'espagnol et le chinois. On se souviendra que le français a été l'une des langues de travail, avec l'anglais, des six organismes principaux de l'ONU : Conseil de sécurité, Assemblée générale, Conseil économique et social, Conseil de tutelle, Cour internationale de justice et Secrétariat. Très rapidement, le français a dû cohabiter avec l'espagnol, le chinois, le russe qui, rapidement, sont devenues des langues de travail dans les appareils centraux de l'ONU (...) Aux Nations unies comme au sein de toutes les institutions internationales, il faut, bien sûr, plaider pour un certain pluralisme linguistique ou plurilinguisme. Mais l'OIF doit maintenant monter au front pour défendre le français face à l'uniformisation et la satellisation des peuples qui en sont, à la fois, le support et l'expression. Nous devons être plus que jamais conscients de l'importance de sauvegarder la diversité du monde où résident les promesses les plus fécondes de créativité et les ultimes chances de liberté. La situation est grave et elle nous interpelle tous et toutes. Le temps du repli défensif, de l'attentisme, du compromis douteux ou de l'accommodement facile n'ont plus leur place. (...) Le professeur et linguiste Claude Hagège vient de nous rappeler à cette nouvelle conscience identitaire partagée dans son livre *Combat pour le français* sous-titré précisément *Au nom de la diversité des langues et des cultures*, Paris, Odile Jacob, 2006. Ce grand spécialiste témoin nous dit : « Les langues sont bien davantage que des espèces vivantes. Elles sont situées au plus profond de l'humanité. »

Sur la démocratie

« La Francophonie, pour devenir plus crédible et pour assurer sa pérennité, doit être résolument politique, plus démocratique et devenir un espace où il y a un consensus clair sur les grands objectifs devant assurer son développement, en plus d'exprimer haut et fort son point de vue sur l'avenir du monde. En somme, véhiculer des valeurs communes et universelles et, au premier chef, la démocratie. Donc, devenir un acteur écouté et respecté pour son action politique inédite qui surprend, emballe et mobilise les citoyens des pays, les parlementaires et les États membres. (...) »

L'OIF a pour mission de défendre et de promouvoir la démocratie. C'est une valeur universelle à partager avec toutes les nations et pays du monde, en particulier avec les peuples qui en sont privés et qui aspirent à la liberté. La démocratie, ce n'est pas seulement le droit de voter. C'est le respect des droits et libertés, c'est aussi le droit à l'égalité et à celui de s'exprimer librement sur tout sujet concernant l'avenir d'un pays ou d'une nation. Ce qui implique, vous l'aurez compris, l'existence d'une presse libre, animée par des journalistes également libres et non ligotés par les grands propriétaires de médias qui souvent font passer leurs intérêts avant la libre circulation des idées. »

Le rôle attendu de la France

« À ce jour, la France n'a pas aidé au développement d'un nouveau discours pour la Francophonie, préoccupée qu'elle est à mettre son leadership au service de l'Europe, beaucoup plus qu'à développer la Francophonie. Bien que compréhensible, cette attitude n'est pas excusable. À ce jour, la France a joué un rôle ambigu au sein de la Francophonie. Vu de l'Amérique, il y a un paradoxe français, une sorte d'ambiguïté. La France, le plus important bailleur de fonds de l'OIF, ne veut plus être perçue comme un ancien empire colonial. Son agenda est moins axé sur la Francophonie, se dédouanant ainsi de sa vieille image coloniale.

Elle parraine l'entrée de pays au sein de l'OIF, dont certains n'ont pas le français comme langue officielle et dont, parfois, le français n'est même pas la langue seconde.

Pour une certaine élite française, la Francophonie c'est ringard. On a l'impression qu'elle ne veut plus assumer le leadership qui est pourtant le sien. Sans la France, l'avenir de la Francophonie est incertain, voire impossible. »

D'abord l'Afrique

« On l'a dit plus haut, l'Afrique est, à tous égards, le pilier de la Francophonie : démographique, économique, politique, linguistique, culturel, etc. Les pays de ce continent sont la composante principale de cette communauté fondée sur le partage de la langue et d'une identité culturelle commune.

C'est en Afrique qu'a pris naissance la Francophonie grâce au visionnaire Léopold Senghor et sa pérennité passe par elle. C'est l'Afrique qui va lui donner le second souffle dont elle a grand besoin pour s'affirmer comme force économique et politique majeure et comme agent incontournable dans le dialogue et les pourparlers qu'elle

doit engager avec les pays riches pour élaborer de nouvelles stratégies et de nouveaux programmes venant appuyer ce grand territoire pluriel dans ses projets de développement.

La Francophonie doit prendre fait et cause pour l'Afrique par l'instauration d'un nouveau cadre fondé sur le partenariat économique et la justice sociale pour qu'apparaisse enfin une véritable voie vers le développement.

Un premier geste à poser pour aider certains pays est d'accorder une priorité au système d'éducation et pour que la formation des jeunes et des adultes soit ajustée aux besoins et aux nouveaux modes de production et de l'emploi afin d'endiguer la croissance du chômage. Le Québec et le Canada, comme bien d'autres pays francophones, pourraient apporter une aide exceptionnelle en matière de formation professionnelle et technique, notamment dans les métiers spécialisés dans les technologies agricoles, les sciences de la mer, les pêches, l'électronique, l'informatique, les coopératives agricoles, la formation de la main-d'œuvre pour le bâtiment et l'industrie de la construction, les coopératives pour la santé et le développement régional, etc. »

L'OIF DOIT PARLER VRAI !

Avant d'aller plus loin dans son engagement envers l'Afrique, l'OIF doit tirer les leçons de toute cette panoplie de programmes prônés par les institutions de Bretton Woods : Banque mondiale, Fonds monétaire international, afin de sortir l'Afrique de ses difficultés. Étaient-ils adaptés aux réalités socio-économiques du milieu? Ont-ils donné des résultats? Si oui, lesquels? Profitons de la réflexion que s'imposent les chefs d'État de l'Union africaine qui veulent relancer de nouveaux programmes que l'on pourrait appeler un « plan Marshall » pour le continent. L'OIF doit être partie prenante à cette démarche.

Les afro-pessimistes vous diront que les pays du Nord produisent 80 % de la richesse des pays francophones, et ceux du Sud 20 %. Alors, que faire devant une telle fatalité économique et sociale? Pour les apôtres du néolibéralisme, la solution est simple : laisser jouer les règles du marché et la prospérité viendra par elle-même. Ce sont ces prophètes du bonheur national brut que l'on retrouve au Canada, en France, en Belgique et en Russie. Bien sûr, ces pays ont un PIB par habitant supérieur aux pays de la Francophonie mais, hélas, leurs dirigeants ne se réveillent pas la nuit pour penser au partage de la richesse avec les moins bien nantis.

Pourtant, on constate dans ce début de 21^e siècle que la richesse de la planète a augmenté, que la croissance de

l'économie mondiale est remontée à près de 5 % en 2006. La population est elle aussi en constante augmentation. Mais la croissance économique réelle a surtout favorisé les pays asiatiques et anglo-saxons, de même que ceux de la zone euro.

(...) Laissons à eux-mêmes les ténors qui perçoivent cet espace comme une communauté insolvable de pauvres au marché sans intérêt, voire inexistant. Ils mettent en évidence les aspects les plus noirs de la réalité pour justifier leurs thèses antisociales. Tenons-nous loin de ces zélateurs, tous branchés idéologiquement sur les seules forces du marché et admirateurs béats de l'OMC et du modèle anglo-américain de développement. Pour eux, un autre monde est impossible. »

Le scandale des capitaux étrangers et le scandale de la dette

« Que dire maintenant de la dette extérieure qui constitue un scandale pour les pays pauvres et une rançon pour les pays riches? Selon les chiffres de la Banque mondiale, l'Afrique a déjà remboursé près de quatre fois sa dette et se retrouve aujourd'hui encore plus endettée. Quant à l'Afrique subsaharienne, elle a remboursé près de 16 milliards de dollars de plus que ce qu'elle a reçu en nouveaux prêts en 1998, 1999 et 2000. Chaque année, l'Afrique paie en service de la dette quatre fois plus que l'addition de ses budgets de santé et d'éducation.

(...) Le moment est venu pour les pays membres de la Francophonie de dénoncer la théorie selon laquelle les investissements privés sont la clé du développement et de la croissance économique de l'Afrique. Cette logique de prédation et d'exploitation doit être connue de tous parce qu'inefficace pour le continent africain, en plus de permettre aux intérêts des pays du Nord de s'enrichir sur le dos des pauvres. C'est cette logique prédatrice qui s'est prolongée avec les Programmes d'ajustement structurel (PAS) et les nouveaux partenariats pour le développement de l'Afrique. »

Conclusion

La force politique de la Francophonie est indéniable. Les pays de la Francophonie possèdent un poids démographique qui doit être pris en compte par tous les pays du monde. Ces pays, en partie ou en totalité francophones, représentent plus de 650 millions d'habitants, soit 10 % de la population mondiale. Ajoutons que 10 % de la richesse mondiale vient de ces pays, et ils sont impliqués dans 15 % des échanges commerciaux internationaux.

Ces chiffres, pour impressionnants qu'ils soient, ne doivent pas nous faire oublier les très grandes disparités entre les pays francophones du Nord et ceux du Sud, qui eux comptent pour 1,5 % de la production de la planète, et ceux du Nord qui produisent 80 % de la richesse. À la lumière de ces données affolantes et à l'exception de la langue, certains se demandent ce que ces pays ont en commun. Comment créer un espace de coopération économique entre pays ayant des indices de développement humain aussi disparates?

(...) Comme habitants du Nord et du Sud, notre congrès nous fournit l'occasion d'amorcer un dialogue exigeant et salutaire par la confrontation de nos points de vue dans le but d'aplanir nos divergences. En somme, une réflexion critique sur l'évolution de la pensée rationnelle qui doit nous guider afin de mieux saisir la Francophonie du Sud dans sa quête de justice et sa lutte contre la misère et l'exclusion.

Notre participation au monde est à ce prix, comme l'a dit si justement Anne Céline Robert « la planète ne peut pas raisonnablement fonctionner si une partie d'elle-même se tait ou subit. Le monde a besoin de l'Afrique parce qu'il a besoin d'être entier ».

N.D.L.R. : Nous nous excusons auprès de Matthias Rioux d'avoir dû choisir des extraits de son texte. Les plus curieux pourront demander le texte in extenso à l'auteur, en passant par le secrétariat de l'Amicale.



Photo : Jean-Paul Champagne

Les délégués présents au congrès 2006 de l'UMAPF

RÉSOLUTIONS ÉMANANT DE LA COMMISSION DU CONGRÈS DE L'UMAPF SOUS LE THÈME « POUR UNE MEILLEURE PRISE DE CONSCIENCE DE L'INTÉRÊT POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DES AFFINITÉS DE LA FRANCOPHONIE »

Président de la commission :

M. Jean-Paul Champagne (Québec)

Conférencier et rapporteur :

M. Matthias Rioux (Québec)

Orateurs invités : M. Olivier Giscard d'Estaing (France)

et M. Yvon Biefnot (Belgique)

Secrétaire de la commission :

M. Antonio Flamand (Québec)

Texte préparé par Matthias Rioux et Antonio Flamand

(Québec, le 6 juin 2006)

Mise en contexte

Le 18 mai en après-midi, les membres de la commission du congrès de l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones, siégeant dans la salle 6217 du palais Bourbon, ont assisté à la conférence de M. Matthias Rioux et reçu les commentaires des deux orateurs invités, MM. Olivier Giscard d'Estaing et Yvon Biefnot, relativement à la nécessaire prise de conscience de l'intérêt politique et économique des affinités de la Francophonie.

Par la suite, les participants ont analysé et émis de multiples commentaires et des points de vue, en regard du thème de la conférence et des idées émises par les deux orateurs.

Pour conclure les travaux, il s'est dégagé un consensus à l'effet de présenter à la séance plénière du congrès une résolution en deux volets.

D'une part, la résolution doit avoir comme objectif d'adresser un message clair exprimant une volonté très affirmée de voir l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) procéder à une révision en profondeur de ses structures institutionnelles et à la décentralisation de son processus décisionnel. À ce sujet, les congressistes ont aussi souhaité que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), aujourd'hui organisme consultatif, devienne une instance délibérative et décisionnelle de l'OIF.

D'autre part, les congressistes ont analysé la pertinence de créer au sein de l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones une fondation afin que l'organisme puisse s'impliquer concrètement, là où les besoins sont les plus urgents, dans des projets locaux d'économie sociale.

La résolution découlant des travaux de la commission « Pour une meilleure prise de conscience de l'intérêt politique et économique des affinités de la Francophonie » se présente donc comme suit :

Premier volet

ATTENDU QUE notre commission a été mandatée par l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones réunie en congrès pour réfléchir sur les intérêts et affinités politiques et économiques de la Francophonie;

ATTENDU QUE notre commission a constaté qu'il faut de toute urgence « conforter » et appuyer sans réserve l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) dont toutes les instances sont actuellement en réflexion quant à la redéfinition des structures institutionnelles et à la révision des programmes concernant le développement économique, politique et culturel de la Francophonie;

ATTENDU QUE notre commission a jugé nécessaire d'informer l'OIF qu'il n'est plus souhaitable de laisser aux seuls chefs d'État et de gouvernements le soin de définir et d'élaborer les stratégies et les moyens visant la réalisation de ses multiples mandats, notamment protéger et promouvoir l'usage de la langue et de la culture françaises, défendre la démocratie et l'État de droit, favoriser le développement économique dans le respect de l'environnement, plaider en faveur d'une plus grande justice sociale et d'un partage plus équitable de la richesse;

ATTENDU QU'il apparaît aux membres de notre commission qu'une OIF restructurée et plus démocratique deviendrait plus crédible face aux décideurs de la planète et constituerait un puissant levier dans le développement d'un espace francophone plus prospère et dont certains pays sont en attente de justice et d'équité depuis trop longtemps;

CONSIDÉRANT QUE, lors de nos travaux, les débatteurs ont souhaité voir l'OIF se ranger du côté de ceux qui veulent qu'apparaisse un nouveau système économique et social plus démocratique et plus égalitaire;

CONSIDÉRANT QUE de tels changements viendront de ceux et celles qui ont la capacité de trouver des solutions de rechange originales, innovantes, et justes, dans le respect des souverainetés nationales des pays concernés, en particulier ceux de l'Afrique francophone, et que pour ce faire il faut miser plus que jamais sur la créativité humaine et un leadership aussi éclairé que vigoureux afin que surgisse enfin le salutaire changement dans nos sociétés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones s'associe activement à la démarche entreprise par le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, M. Abdou Diouf, et son administrateur, M. Clément Duhaime, en vue d'une réforme institutionnelle pour en faire un organisme plus crédible et au fonctionnement plus démocratique où l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) deviendrait une assemblée délibérante et décisionnelle en lieu et place de l'assemblée consultative qu'elle est actuellement.

Second volet

ATTENDU QUE notre commission a également constaté que l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones n'a pas les moyens financiers pour intervenir dans des cas d'extrême nécessité soumis à son attention;

ATTENDU QUE de nouveaux pays frappent à notre porte pour que leurs associations d'anciens parlementaires soient acceptées dans l'Union, engendrant par le fait même des responsabilités additionnelles et des coûts supplémentaires;

CONSIDÉRANT QU'un organisme comme l'Union mondiale des associations d'anciens parlementaires francophones, composée de personnes venant de plusieurs pays et riche d'expériences et de compétences aussi multiples que variées, peut rendre d'immenses services à la Francophonie en s'investissant dans un grand chantier de petits projets dans le but de venir en aide à des communautés locales en très grande difficulté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé que le conseil d'administration de l'Union mondiale crée un comité chargé d'étudier les modalités de la mise sur pied d'une fondation et, advenant une réponse favorable du comité, que ledit conseil soit chargé de mettre en place ladite fondation dont les fonds accumulés serviront à apporter, à des communautés locales francophones en grande difficulté, des biens et des services de première nécessité en plus d'appuyer dans ces mêmes communautés la création et le développement de petits projets dans des domaines aussi variés que l'éducation, la formation professionnelle et technique, la santé, la culture, le développement économique et social et autres.

La résolution a été adoptée à l'unanimité avec une abstention lors de la séance plénière du congrès tenue dans la salle Lamartine de l'immeuble Jacques-Chaban-Delmas, dans la matinée du 19 mai 2006.

LA LOI 26 ET LES ANCIENS PARLEMENTAIRES APRÈS 2000

Le 9 juin 2006, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi n° 26 intitulé « Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale et la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale ».

Une modification à la « Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale » concerne particulièrement les retraités qui ont accumulé du service après le 31 décembre 1999. La formule d'indexation des rentes de retraite a été modifiée afin de prévoir que la portion de la pension se rapportant aux années de service acquises après cette date soit indexée selon la plus avantageuse des deux formules suivantes, soit 50 % du taux d'augmentation de l'indice des rentes déterminé par la Loi sur le régime des rentes du Québec, soit l'excédent du taux d'augmentation de l'indice des rentes déterminé par cette loi sur 3 %. Cette modification a effet depuis le 1^{er} janvier 2000.

Cette modification est en concordance avec les autres régimes de retraite des secteurs publics et parapublics. En effet, les retraités de ces régimes de retraite bénéficient de cette nouvelle formule d'indexation depuis le 1^{er} janvier 2000.

Direction des affaires juridiques et législatives
Assemblée nationale du Québec

N.D.L.R. : Les responsables du Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN) à la CARRA nous ont assuré que tous les anciens parlementaires visés par cette modification législative recevraient une correspondance personnalisée à l'automne 2006 pour les informer des impacts financiers relatifs à leur rente de retraite. Il est à noter que la rétroactivité à laquelle ils auront droit devrait leur être versée au début de l'année 2007.

LE QUÉBEC À L'AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE : TRIBULATIONS D'UN ÉTAT FÉDÉRÉ EN FRANCOPHONIE

N.D.L.R. : Nous publions ce texte d'un acteur majeur de l'ACCT alors qu'il était ministre de l'Union nationale en charge du dossier. Il vient éclairer à sa manière notre entrée dans la Francophonie qui appartient à l'histoire politique du Québec.

L'histoire de la création de l'Agence de coopération culturelle et technique se confond en bonne partie avec la question du statut du Québec au sein de cette organisation. Non que le Québec fût intrinsèquement un acteur privilégié de cette histoire, non plus qu'il méritât une attention particulière. Mais si je m'attarde sur son cas, c'est essentiellement en raison du fait qu'en l'absence du Québec l'Agence devenait un projet politiquement impossible à réaliser. Et puis, comment l'oublier, ayant été moi-même acteur de cette histoire, le Québec était là, aux toutes premières heures de la Francophonie, parce que son destin l'y avait conduit, parce qu'il pressentait déjà que son avenir dépendait de cette solidarité naissante que des peuples de tous horizons avaient le désir de forger pour créer une « communauté plurielle », selon les mots du président Senghor.

La rencontre de Niamey eut lieu, et le 17 février 1969. Responsable de la délégation québécoise, j'eus l'occasion d'expliquer à l'Assemblée générale des délégations pourquoi il avait été vital pour le Québec de participer à cette conférence des pays francophones de Niamey : « *Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que les francophones sont environ six millions au Canada, ce qui représente environ 30 % de la population de ce pays (22 % en 2006) et que les 4/5 d'entre eux se retrouvent au Québec. On comprend aisément, à ce seul rappel, le besoin essentiel que nous avons de relations directes avec les peuples frères d'Europe, d'Afrique et d'Orient puisque, comme le disait si justement l'ancien premier ministre du Québec, feu Daniel Johnson, " la participation active à la francophonie, c'est l'oxygène de notre vie culturelle " »*. Ajoutons qu'en fait les francophones forment moins de 2% de l'Amérique anglo-saxonne. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

Tout au long de l'histoire de l'Agence, le Québec exploitera l'ensemble des potentialités ouvertes par les droits qui découlaient de son statut, au point qu'il se définira lui-même comme « *un membre à part entière* » de la Francophonie.

L'Agence nouvellement créée répondait-elle pour autant aux vœux de Senghor? En fait, on en était encore bien loin.

Seul un sommet des pays francophones était en mesure de concrétiser le rêve de Senghor, un sommet qui réunirait idéalement d'autres pays francophones non-membres de l'Agence.

Pour y arriver, ce fut une répétition navrante de la crise de Niamey dix ans plus tôt. On ne trouva de solution qu'à la faveur de l'élection d'un nouveau premier ministre canadien, plus sensible aux aspirations du Québec, M. Brian Mulroney, chef du parti Conservateur. Le 7 novembre 1985, une entente était conclue entre les représentants des gouvernements du Canada et du Québec, ce qui permit de convoquer le premier sommet francophone, sa tenue étant fixée du 17 au 19 février 1986 à Paris.

Ce survol m'inspire, en guise de conclusion, quatre observations :

1) Jusqu'au milieu des années 1960, le gouvernement du Canada resta assez indifférent à la réalité francophone, observant d'un œil distant les déclarations d'indépendance des pays francophones de l'Afrique de l'Ouest. Il fallut la volonté politique du gouvernement libéral de M. Jean Lesage ajoutée aux visées autonomistes, à partir de 1966, de celui de M. Daniel Johnson de l'Union nationale, pour que le Québec batte en brèche la conception unitariste et indivisible de la politique étrangère canadienne. C'est alors, au début des années 1970, que le gouvernement canadien s'intéressa à l'Afrique francophone en augmentant considérablement ses crédits en sa faveur, en redonnant un nouvel élan à ses ambassades dans ces pays et en restructurant sa direction des affaires francophones au ministère des Affaires extérieures. Des balbutiements de l'Agence jusqu'à la tenue du premier sommet, le Canada agit toujours de façon restrictive pour tenter de baliser le champ d'action du Québec.

2) La solution acceptée en 1971 par le Québec pour adhérer à l'Agence à titre de gouvernement participant, qui résultait ne l'oublions pas de simples modalités internes négociées par les deux gouvernements, reflétait davantage les limites de la volonté politique fixées par le Canada que les ambitions politiques réelles du Québec.

3) Les conditions d'adhésion et de participation du Québec à l'ACCT, et ensuite aux différents sommets, furent celles d'un État subnational. Non pas que le Québec ne put jamais parler de sa propre voix, selon l'image consacrée, non plus que lui ait été refusé le droit de défendre les intérêts politiques qui étaient les siens aux différentes époques,

mais l'exercice de ce droit, continuellement revendiqué et perpétuellement négocié, resta toujours assujéti au cadre politique fédéral canadien.

4) Il aura fallu plus de vingt ans pour que se concrétise l'ambitieux projet du président Senghor d'une francophonie politique rassemblant des chefs d'État et de gouvernement prenant position sur les problèmes du monde. C'est le temps qu'aura pris le Québec, lui aussi, pour que son rêve de départ devienne une réalité concrète au sein des nations francophones.

Marcel Masse

Député de Montcalm (1966-1973)



Le président Hamani Diori et Marcel Masse



LA PLÉIADE

ORDRE DE LA FRANCOPHONIE ET
DU DIALOGUE DES CULTURES

L'année 2006 marque le centenaire de naissance du père de la Francophonie, M. Léopold Sédar Senghor, qui disait que « Les mots du français rayonnent de mille feux comme les diamants de la Pléiade. »

C'est donc dans cet esprit que le 3 mai dernier, M. Michel Bissonnet, président de l'Assemblée nationale et vice-président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, a remis les insignes de l'Ordre de la Pléiade à 23 personnalités québécoises lors d'une cérémonie tenue à l'hôtel du Parlement.

Ayant vu le jour en 1976 à l'initiative de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, la Pléiade reconnaît les mérites éminents de personnalités qui se sont particulièrement distinguées en servant les idéaux de coopération et d'amitié de la Francophonie. L'Ordre de la Pléiade comporte cinq niveaux, soit, par ordre décroissant, les grades de Grand-Croix, Grand Officier, Commandeur, Officier et Chevalier.

Parmi les 23 personnalités honorées cette année, nous comptons trois de nos anciens collègues, soit M^{me} Jeanne L. Blackburn et MM. Marcel Parent et Jean-François Simard. Tous trois ont été promus au grade de Commandeur de l'Ordre.

Le président sortant de l'Amicale, M. Antoine Drolet, le secrétaire-trésorier, M. Gérald Harvey, le vice-président, M. Lewis Camden, ainsi que M. Michel Côté assistaient à cette soirée réussie.

Toutes nos félicitations aux récipiendaires de l'Ordre de la Pléiade pour l'année 2006!

LES PARLEMENTAIRES ET LES ÉVÉNEMENTS DE 1837-1838

N.D.L.R. : Nous remercions M. Gaston Deschênes, historien, que beaucoup ont connu pour ses excellents services à la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, d'avoir accepté de nous brosser un tableau sommaire mais précieux de l'implication des députés au temps des troubles de 1837-38. Avec la création de la Fête nationale des patriotes, en mai de chaque année, une tradition du devoir de mémoire s'est instaurée un peu partout au Québec et qui s'exprime par des soupers avec santé à des patriotes, des célébrations d'événements, des remises de Prix du patriotisme. Cela nous rappelle que le mouvement patriote fut traversé de diverses tendances allant de la modération à des positions plus radicales – qui furent souvent prises dans l'urgence – mais il n'en reste pas moins que les Patriotes en leur temps ont lutté pour la démocratie et la liberté. À ce titre, tous les partis politiques québécois d'aujourd'hui leur doivent une partie de leur héritage.

Le premier Parlement sur le territoire du Québec est établi en 1791. Il comprenait :

- un lieutenant-gouverneur représentant la Couronne;
- un conseil législatif dont les membres étaient nommés à vie par la Couronne;
- une « chambre d'assemblée » (de l'anglais House of Assembly) élue.

La première session s'ouvre à Québec le 17 décembre 1792. Certains parlementaires prennent vite conscience que la Constitution de 1791 ne leur accorde qu'un simulacre de parlement, qu'il s'agit d'un « parlementarisme truqué » (Lionel Groulx) parce que la volonté de la majorité ne peut s'exprimer :

- le gouverneur possède des pouvoirs énormes; il convoque, proroge et dissout le Parlement de son propre chef, il intervient dans les élections et, surtout, il choisit ses conseillers exécutifs à son gré hors de l'Assemblée : il n'y a pas de premier ministre et les conseillers du gouverneur ne sont pas responsables devant les élus;
- le Conseil législatif est nommé par le gouverneur et se compose en majorité d'anglophones qui défendent les intérêts britanniques et bloquent au besoin les projets de loi adoptés par l'Assemblée;
- l'Assemblée élue n'a pas le contrôle de l'ensemble des dépenses publiques : la « liste civile », c'est-à-dire les crédits affectés aux salaires des fonctionnaires, lui échappe notamment.

Autrement dit, les députés votent des lois, mais elles peuvent être bloquées au Conseil législatif, chez le gouverneur et à Londres. Le Parlement n'est donc qu'un gros groupe de pression.

* * *

Les premières crises parlementaires amènent la formation de « partis » plus ou moins structurés : le Parti tory, ou bureaucrate, comprend le gouverneur, la plupart des fonctionnaires et les marchands anglais; le Parti canadien, qui deviendra plus tard le Parti patriote, est fortement majoritaire et regroupe la presque totalité des députés francophones. Le Parti canadien prône des réformes et les tories s'y opposent.

La crise qui débute en 1808 illustre autant les vices de la Constitution que la polarisation politique. Elle commence avec l'adoption d'un projet de loi ayant pour but de rendre les juges inéligibles à l'Assemblée. Le Conseil législatif bloque le projet. Le journal *Le Canadien* entreprend alors une vigoureuse campagne contre les tories et le gouverneur Craig réplique en destituant plusieurs officiers de milice qui ont des liens avec le journal – dont les députés Bédard, Panet, Taschereau et Blanchet – sous prétexte de sédition. Après les élections de 1808, le même projet de loi est présenté. Craig réplique cette fois en prononçant la dissolution du Parlement mais les élections qu'il convoque ramènent en Chambre une forte majorité de députés du Parti canadien. Les députés exigent l'application immédiate de la loi, ce qui provoque une autre colère du gouverneur : il dissout le Parlement une autre fois, fait saisir les presses du *Canadien*, fait arrêter son imprimeur et ses principaux rédacteurs, dont les députés Bédard et Blanchet qui sont néanmoins réélus du fond de leur prison!

* * *

La question des subsides est l'un des fils conducteurs de la crise qui aboutira à l'insurrection de 1837. Il s'agit concrètement des crédits que l'Assemblée accorde à l'Exécutif pour payer les dépenses publiques. Pendant près de vingt ans, cette question met aux prises les gouverneurs et l'Assemblée. En résumé, la question est de savoir si les élus ont droit de regard sur les dépenses publiques, chose évidente aujourd'hui. L'Assemblée veut examiner les dépenses en détail, chaque année, tandis que les gouverneurs s'opposent à ce que les parlementaires examinent les dépenses de trop près, en invoquant les privilèges de la Couronne. La crise culmine sous Dalhousie dont l'entêtement n'a d'égal que celui de Louis-Joseph Papineau, président de la Chambre et chef du Parti canadien devenu le Parti patriote. Pour se défaire de Papineau, Dalhousie dissout le Parlement et s'engage personnellement dans l'élection pour le faire battre. Le Parti patriote revient en force et réélit Papineau à la présidence mais Dalhousie refuse de le reconnaître, ce

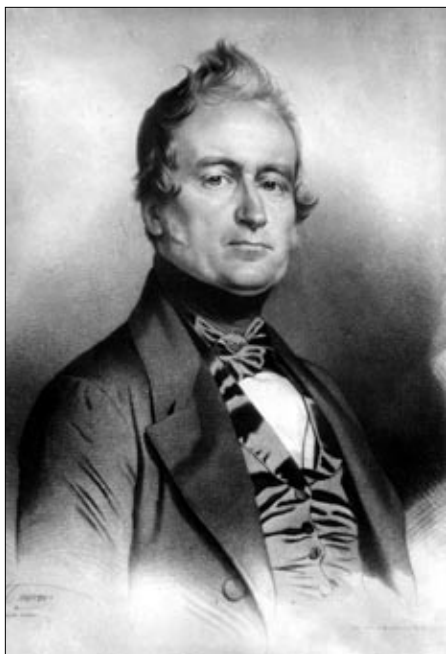
qui provoque un vaste mouvement de protestation contre le gouverneur. Une pétition de 87 000 noms est apportée à Londres par trois députés pour demander le rappel du gouverneur et l'adoption de réformes.

* * *

Exaspérés, les députés adoptent, le 21 février 1834, une longue série de résolutions qui résumant leurs griefs et leurs demandes. Dans ce document, dont Augustin-Norbert Morin est l'un des principaux rédacteurs, le Parti patriote insiste principalement sur la réforme du Conseil législatif, les droits et les pouvoirs de l'Assemblée, la responsabilité de l'Exécutif devant les élus. Il est résolu de ne plus voter le budget aussi longtemps que Londres n'aura pas accédé à ces demandes. L'Assemblée délègue ensuite Augustin-Norbert Morin pour porter les Quatre-vingt-douze résolutions en Angleterre.

Les élections confirment l'appui populaire aux prises de position de l'Assemblée : le Parti patriote balaie la province avec 77 des 88 sièges et Papineau est reporté à la présidence de la Chambre par 70 voix contre 6.

La réponse de Londres arrive trois ans plus tard. Elle autorise le gouverneur à puiser dans le Trésor public avec ou sans l'autorisation des parlementaires. Aussitôt connue au Bas-Canada, cette réponse déclenche une série d'assemblées de protestation qui commence le 7 mai 1837 à Saint-Ours et se poursuit jusqu'à l'automne malgré l'interdiction proclamée par le gouverneur.



Collection de l'Assemblée nationale

Louis-Joseph Papineau



Ovide Perrault, de Vaudreuil

Le mouvement débute dans la région de Montréal et s'étend à tout le Bas-Canada. La plus importante assemblée a lieu, le 23 octobre, à Saint-Charles; les éléments radicaux, dont l'ex-député de William-Henry (Sorel), Wolfred Nelson et le docteur Côté, député de L'Acadie, prèchent le recours aux armes.

* * *

À l'automne, les événements se précipitent. Le 6 novembre, deux groupes rivaux, le Doric Club et les Fils de la Liberté, s'affrontent à Montréal. Le groupe anglophone saccage l'imprimerie du docteur O'Callaghan, député de Yamaska, et menace la maison du président de la Chambre et député de Montréal-Ouest, Louis-Joseph Papineau. À partir de là, la situation s'envenime. Le gouverneur Gosford prépare des mandats d'arrêt contre 26 des principaux chefs patriotes, tous accusés de haute trahison, dont Papineau et O'Callaghan, qui ont déjà fui Montréal, imités ensuite par les députés Duvernay, de Lachenaie, Rodier, de L'Assomption, et Perrault, de Vaudreuil. Les premières arrestations ont lieu à Québec, le 15 novembre : le député de Bellechasse, Augustin-Norbert Morin, passe quelques jours à l'ombre, accusé de sédition malgré ses positions modérées. Le député de Chambly, Louis-Michel Viger, subit le même sort le 17, mais il ne reprendra sa liberté qu'en août 1838.

Il n'y a pourtant encore qu'une insurrection appréhendée, à peine un incident survenu le 10 novembre, à Saint-Athanase où des Patriotes menés par Davignon et Demaray ont menacé un peloton de cavalerie. Arrêtés le 16, ces deux Patriotes sont libérés par leurs amis le lendemain. L'armée se dirige vers Saint-Charles, où les Patriotes se sont organisés militairement, et les vraies batailles s'engagent.

Plusieurs députés participent directement aux combats. À Saint-Denis, sous la direction de Wolfred Nelson, on retrouve notamment Ovide Perrault, député de Vaudreuil, qui sera tué au combat. À Saint-Charles, outre Rodier et le docteur Côté, on compte Pierre Amiot, député de Verchères, Thomas Boutillier, député de Saint-Hyacinthe, ainsi que Louis Brodeur, ex-député de Richelieu. À Moore's Corner, à nouveau Duvernay et Rodier; à Saint-Eustache, André-Benjamin Papineau, député de Terrebonne, et Jean-Joseph Girouard, député de Deux-Montagnes, ne sont pas loin de la scène.

* * *

Après la victoire de Saint-Denis, les Patriotes ne connaissent que l'échec, suivi de la répression. Plusieurs patriotes se réfugient aux États-Unis, dont une dizaine de députés. À la fin de novembre, la tête de plusieurs députés est mise à prix. En décembre, les arrestations se multiplient : une douzaine de députés vont rejoindre leur collègue Viger et des centaines d'autres Patriotes en prison : Côme-Séraphin Cherrier, député de Montréal, Jacques Dorion, Louis Lacoste, député de Chambly, Pierre Amiot, William Henry Scott, député de Deux-Montagnes, Jean-Joseph Girouard, André-Benjamin Papineau, Joseph-Toussaint Drolet, député de Verchères, Ephraïm Knight, député de Missisquoi, Jean-Baptiste Hébert et Jean-Baptiste Proulx, députés de Nicolet, André Jobin, député de Montréal, sans compter les ex-députés Wolfred Nelson et Jean-Olivier Arcand (Hampshire).

Pris dans la spirale révolutionnaire, les modérés n'ont aucune influence sur les événements. Le 19 novembre, le député de Terrebonne, Louis-Hippolyte La Fontaine, demande au gouverneur de convoquer le Parlement. Il cherche ensuite à le voir à Québec. En décembre, il signe une pétition avec 13 collègues députés, dont Augustin-Norbert Morin. Devant le refus du gouverneur, il n'a pas d'autre choix que de passer aux États-Unis, puis en Angleterre, tandis que Morin se cache dans son comté.

Loin d'être convoqué, le Parlement est plutôt suspendu en mars 1838. Un nouveau gouverneur, lord Durham, s'amène. Le 28 juin, il annonce l'amnistie des Patriotes, sauf les plus compromis, dont 16 réfugiés aux États-Unis, qui sont bannis, et 8 autres qui seront déportés. La liste des réfugiés comprend les députés Papineau, Côté, O'Callaghan, Rodier et Duvernay, ainsi que Robert Nelson, député de Montréal-Ouest, frère de Wolfred, qui est parmi les déportés.



Le monument Louis-Hippolyte La Fontaine

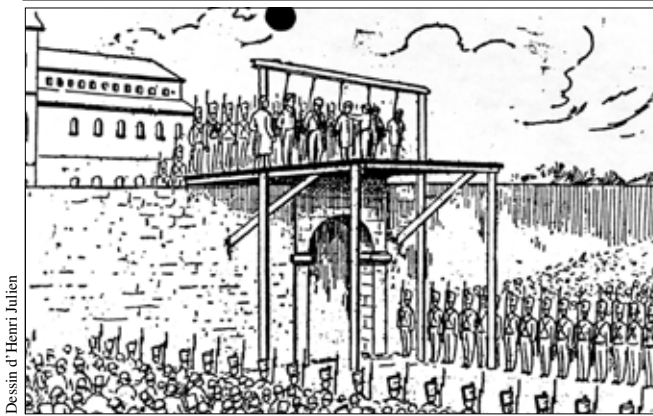
L'amnistie permet donc le retour au pays de plusieurs exilés « volontaires », dont les deux députés de Saint-Hyacinthe, Louis Raynauld dit Blanchard et Thomas Boutillier. Huit membres du Parlement suspendu en mars – les autres ayant été libérés précédemment – sortent de leur prison. Certains sont mal en point : les deux députés de Verchères, Amiot et Drolet, mourront quelques mois plus tard des suites de leur emprisonnement.

* * *

Les événements de 1838 auront moins d'impact sur les parlementaires dont les chefs les plus influents ont été neutralisés, bannis, déportés ou simplement intimidés par la répression du premier soulèvement.

La seconde rébellion s'organise aux États-Unis autour de deux membres du dernier Parlement, Robert Nelson et Cyrille Côté. Le soulèvement est prévu pour le mois de novembre. Les Patriotes doivent se regrouper, dans la nuit du 3 au 4 novembre, dans plusieurs camps dont Napierville, avec Nelson et Côté, et Châteauguay, sous la direction du député de Laprairie, Joseph-Narcisse Cardinal.

Mal organisée et mal dirigée, l'opération échoue en quelques jours. Dès le 4 novembre, le gouverneur Colborne proclame la loi martiale et commence à remplir les prisons. Il fait notamment arrêter plusieurs membres du dernier Parlement dont Louis-Michel Viger, Jean-Joseph Girouard et Thomas Boutillier, tous trois pour une seconde fois, La Fontaine, Edward Barnard, député de Trois-Rivières, et le conseiller législatif Denis-Benjamin Viger. Ils seront tous relâchés quelques semaines plus tard, sauf le conseiller



La pendaison de cinq patriotes devant la prison de Montréal, au Pied-du-Courant

Viger qui demeurera en prison jusqu'en mai 1840, espérant vainement un procès. Le député de Saguenay, Charles Drolet, est aussi arrêté pour avoir fait évader des Patriotes du Haut-Canada emprisonnés à la Citadelle, mais il s'esquive et se réfugie aux États-Unis.

Le 9 novembre, les Patriotes sont défaits à Odelltown. Nelson et Côté se réfugient aux États-Unis. Déjà, leur collègue Cardinal a été capturé par les Iroquois de Caughnawaga et livré aux autorités. Traduit devant la cour martiale, il est condamné à mort le 14 décembre et pendu le 21 décembre 1838.

Le sort de Morin n'est pas encore scellé. Un mandat d'arrestation pèse contre lui car on le soupçonne d'avoir aidé les Patriotes à s'évader de la Citadelle. Papineau souhaite qu'il se réfugie aux États-Unis et le rejoigne ensuite en Europe. Les autorités l'espèrent aussi mais Morin refuse. Il décide plutôt de se constituer prisonnier le 28 octobre 1839. Il force ainsi la police à reconnaître qu'il n'y a aucune déposition contre lui et il est libéré dès la semaine suivante.

Pour mesurer l'ampleur de ces événements, rappelons que la « Chambre d'assemblée » du Bas-Canada comptait 90 députés. De ce nombre, au moins 28 ont subi les conséquences de leur engagement politique, sans compter ceux qui ont dû se cacher momentanément. Au total, pour les deux rébellions, il y a eu chez les parlementaires deux morts, dix exilés, seize prisonniers.



L'Assemblée des six comtés

En outre, un conseiller législatif et deux ex-députés ont visité les cachots ; l'un de ces derniers a été déporté.

Les peines d'emprisonnement variaient de quelques jours à dix-huit mois. Certains, comme Nelson, Côté et O'Callaghan, finiront leurs jours aux États-Unis. Les autres exilés sont revenus au début des années 1840, le dernier à rentrer, en 1845, étant Louis-Joseph Papineau. C'est pour eux qu'Antoine Gérin-Lajoie a composé sa complainte « Un Canadien errant ».

* * *

De retour à Londres, Durham dépose son fameux rapport. Le Parlement britannique s'en inspire pour une nouvelle Constitution. L'Acte d'Union reprend une partie des recommandations de Durham – union des deux provinces, égalité de représentation même si la population bas-canadienne compte une population de 650 000 habitants contre 450 000 pour le Haut-Canada – mais il n'est toujours pas prévu que les ministres soient choisis parmi les membres de la majorité parlementaire. En outre, les parlementaires n'ont pas le contrôle des dépenses publiques et l'anglais devient seule langue officielle.

En l'absence des patriotes les plus radicaux, La Fontaine s'impose alors comme le leader politique du Bas-Canada. Il accepte l'union comme le prix à payer pour obtenir des réformes et se rapproche de Baldwin, le chef des réformistes du Haut-Canada. Au Parlement, on retrouve plusieurs anciens patriotes qui sont prêts à le suivre dont Taché et Morin.

Favorisés par les nouvelles politiques plus libérales du gouvernement britannique et la présence d'un gouverneur sympathique, les réformistes, dirigés par La Fontaine, obtiennent en 18 mois ce pour quoi certains de leurs prédécesseurs ont lutté pendant des années :

- en 1847, le Parlement acquiert le plein contrôle des dépenses;

- en 1847, le Parlement acquiert le plein contrôle des dépenses;
- en 1848, le gouverneur Elgin reconnaît la victoire électorale des réformistes et confie le gouvernement à La Fontaine, le chef de la majorité parlementaire : c'est le premier vrai premier ministre;
- en 1848, la langue française retrouve ses droits comme langue de procédure au Parlement;
- en 1849, les patriotes qui ne l'ont pas encore été sont amnistiés;
- le 25 avril 1849, le gouverneur sanctionne une loi pour indemniser les personnes dont les biens et les propriétés ont été endommagés ou détruits durant les répressions de 1837 et 1838.

Cette dernière victoire n'est pas obtenue sans en payer le prix. En fait, le « bill des indemnités » est la goutte qui fait déborder le vase. Le Parlement siège alors à Montréal et les éléments radicaux de la communauté anglophone (qui est majoritaire à Montréal à cette époque et contrôle toutes les forces de l'ordre : armée, police, pompiers) manifestent leur opposition à cette décision du Parlement, approuvée par le gouverneur Elgin.

Les débats parlementaires sont particulièrement agités; ils se transforment en batailles dans les tribunes. Le 25 avril, des manifestants réunis au Champ de Mars montent à l'assaut de l'édifice du Parlement, interrompent la séance de la Chambre présidée par Augustin-Norbert Morin et incendient l'édifice. Ils s'en prennent ensuite aux résidences de plusieurs ministres et députés. L'Assemblée doit déménager et terminer la session sous la protection de l'armée. L'été 1849 est marqué à Montréal par plusieurs incidents violents : méfaits, incendies criminels, etc. En août, la résidence du premier ministre est prise d'assaut une deuxième fois par des émeutiers qui sont repoussés par des amis de La Fontaine (dont le député Étienne-Paschal Taché) et un des manifestants est tué avant l'arrivée des forces de l'ordre.

Pendant cette fameuse année de 1849, le gouvernement s'est montré extrêmement patient et cette attitude a finalement eu raison de l'opposition. La grogne des tories et des orangistes s'est atténuée. Les acquis politiques, eux, sont demeurés. À partir de 1848, on peut parler de véritable démocratie et de véritable parlementarisme car les électeurs peuvent choisir leurs vrais dirigeants. C'est la base de notre système politique actuel.

LES ARCHIVES ET LES OBJETS PATRIMONIAUX À L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Photo : Clément Allard

Philippe Sauvageau

L'Assemblée nationale manifeste une attention particulière à l'égard des archives privées et des nombreux objets patrimoniaux qu'elle possède. Cette préoccupation s'inscrit dans la démarche entreprise dans le cadre du 400^e anniversaire de la Ville de Québec afin de doter l'Assemblée nationale

d'un musée relié au parlementarisme et de présenter une exposition axée sur les députés et leur région. Qui plus est, l'Assemblée nationale s'est dotée d'un guichet unique pour l'acquisition, le traitement et la conservation des biens patrimoniaux à l'instar des archives privées.

L'Assemblée nationale a acquis récemment une collection de quelques milliers d'objets reliés au parlementarisme grâce au don effectué par M. Richard G. Gervais. En 1967, celui-ci assume la fonction d'adjoint de l'honorable Jean Marchand, ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. De 1968 à 1975, il occupe le poste d'adjoint politique de l'honorable Mitchell Sharp. Au cours de ces années, il est membre ex-officio des délégations canadiennes à l'Assemblée générale des Nations unies. Par la suite, il fonde des sociétés de relations publiques et siège sur plusieurs conseils d'administration. C'est son passage en politique qui l'amène à bâtir une collection dédiée au parlementarisme.

Cette collection en voie d'être traitée par l'Assemblée nationale, met en relief l'histoire politique, militaire et religieuse du Québec et du Canada depuis 1875. Elle comprend principalement des photographies, généralement autographiées, de femmes et d'hommes politiques, des objets de métal, des documents textuels, des journaux, des objets en céramique, des affiches publiées lors de campagnes électorales, des objets en plâtre, des enregistrements sonores, des audiocassettes, des objets en verre et des peintures sur toile.

M. Gervais a réussi à réunir des témoignages de la classe politique de tous les partis. Son intérêt s'est porté sur du matériel électoral comme les affiches, les dépliants, les macarons, sur des supports promotionnels, tels des tasses, des verres et autres. Ces objets fugaces dans le temps, témoignent de la culture politique d'une époque, des valeurs et parfois du « folklore » qu'ils illustrent. Il a aussi collectionné des documents officiels et institutionnels, telles des médailles et des décorations. On peut associer à ce chapitre sa série de photographies officielles et autographiées des ministres des gouvernements fédéral et québécois. Sa série de bustes et de statues diverses de Sir Wilfrid Laurier est particulièrement intéressante. On trouve dans cette collection des affiches, des photos et des documents illustrant la vie politique dans divers pays dont la Grande-Bretagne, la France, d'autres pays d'Europe, les États-Unis et quelques pays africains.

En acceptant une telle donation, l'Assemblée démontre son intérêt à enrichir son corpus d'objets patrimoniaux reliés au parlementarisme et à la vie politique, développant ainsi une vision intégrée du patrimoine parlementaire dont les archives font partie.

C'est de cette manière que l'Assemblée nationale assume un leadership en regard des archives privées des députés. Elle s'est dotée d'une politique d'acquisition visant à constituer et à préserver sa mémoire nécessaire à la compréhension de sa mission, à l'interprétation de ses traditions, de ses orientations et de ses politiques. Elle acquiert des archives privées notamment celles des membres de l'Assemblée nationale. À cette fin, elle a signé un protocole d'entente avec les Archives nationales du Québec concernant les archives des membres de l'Assemblée nationale et du Conseil législatif du Québec. Elle a de même publié le *Répertoire des fonds d'archives de parlementaires québécois* et dispensé des sessions de formation au personnel de plusieurs parlementaires afin de les sensibiliser à l'importance de conserver leurs archives.

L'Assemblée nationale a adopté de même une Politique de conservation des archives et une Politique d'accès et de mise en valeur des archives. C'est dire l'importance qu'accorde l'Assemblée à ses collections patrimoniales. En somme, par ses activités, l'Assemblée vise à constituer

un patrimoine relié au parlementarisme représentatif de l'histoire, de l'évolution et du fonctionnement des institutions parlementaires, du parlementarisme québécois et de leurs acteurs.

Mais ces activités seront vaines sans leur mise en valeur par des expositions ou par leur consultation sur place. L'Assemblée nationale s'inscrit dans cette voie de démocratisation, de sensibilisation et d'ouverture aux changements, grâce à un accès sans faille à ces biens patrimoniaux tout en assurant leur préservation.

C'est donc une invitation à tous les parlementaires, nouveaux et anciens, à se rendre à l'Assemblée nationale et à la Bibliothèque.

Philippe Sauvageau

Directeur

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

LES ENTRETIENS PIERRE-BÉDARD 2006

Vous trouverez avec ce numéro un dépliant vous invitant aux Entretiens Pierre-Bédard, le 29 septembre 2006 à la salle Louis-Joseph-Papineau. C'est la première édition d'un colloque annuel que vient de lancer la Société du patrimoine politique du Québec dont le professeur Denis Monière est président et Marcel Masse, président émérite. C'est votre Société, inscrivez-vous vite, les places sont limitées!

HOMMAGE DU PRÉSIDENT SORTANT À MICHEL BISSONNET

N.D.L.R. : Ce texte a été préparé en mai dernier et publié dans le recueil préparé pour souligner le 25^e anniversaire de vie politique de M. Michel Bissonnet.

Depuis 25 ans, Michel Bissonnet représente ses électeurs au Parlement du Québec. Pour lui, ce mandat ne constitue pas un fardeau, ni un travail, ni une tâche difficile : c'est tout simplement naturel. Il est bien avec les gens, avec le monde, je dirais même avec « son » monde qu'il aime tant.

À l'élection générale d'avril 1981, lorsqu'il a fait son entrée au Parlement de Québec pour la première fois, j'étais en poste à titre de chef de cabinet du président de l'Assemblée d'alors, M. Claude Vaillancourt. Déjà à cette époque, il ne s'est fait que des ami(e)s. Qu'il s'agisse de collègues, d'adversaires politiques ou de fonctionnaires, il était chaleureux avec tout le monde et sa réputation n'a pas changé depuis ces 25 dernières années.

En tant que président de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, institution dont il est d'ailleurs le président honoraire à titre de président de l'Assemblée nationale, je tiens à le féliciter pour son engagement et son dévouement, et à lui souhaiter une excellente santé afin qu'il puisse continuer son bon travail.

Michel, l'Amicale te salue chaleureusement et, bon 25^e!

Antoine Drolet
Président



Michel Bissonnet et Antoine Drolet

SOIRÉE HOMMAGE À MICHEL BISSONNET

C'est en présence de quelque 600 invité(e)s que le député Michel Bissonnet a fait son entrée chez lui, dans son comté de Jeanne-Mance-Viger, le samedi 27 mai 2006. Il était entouré de son épouse Yvette, de ses enfants et de ses petits-enfants. La soirée a été menée de main de maître par le regretté comédien Claude Blanchard, qui en a profité pour chanter et raconter quelques histoires de son crû.

Plusieurs personnalités étaient présentes à cette magnifique soirée, notamment M^{me} Andrée Bourassa, épouse de l'ancien premier ministre, l'ancien premier ministre M. Bernard Landry, accompagné de son épouse M^{me} Chantal Renaud, l'actuel premier ministre, M. Jean Charest, la chef de l'opposition officielle, M^{me} Louise Harel, ainsi que plusieurs députés de l'Assemblée nationale. On pouvait aussi y croiser le maire de Montréal, M. Gerald Tremblay, entouré de son épouse et de quelques membres du comité exécutif de la Ville.

Votre Amicale était officiellement représentée à cette soirée par votre humble serviteur. Une dizaine de membres de l'Amicale avaient tenu à se manifester, d'autres étant retenus en région ou à l'étranger. Quelques hauts fonctionnaires de l'Assemblée nationale, dont le secrétaire général, M. François Côté, assistaient également à cette soirée hommage.

Cette soirée mémorable, au menu de grande qualité comme les aime le jubilaire, était bien méritée, car notre ami Michel Bissonnet accomplit un travail exemplaire, non seulement en tant que député dévoué et présent, mais aussi en tant que président efficace et souple de l'Assemblée nationale.

L'Amicale félicite donc son président honoraire pour ses 25 années de vie politique!

Antoine Drolet
Député de Portneuf (1970-1973)

ANDRÉ GAULIN, COMMANDEUR DE L'ORDRE DES PALMES ACADÉMIQUES



Jean Beaudoin - Consulat général de France à Québec/Service de presse

Le consul général de France à Québec, M. François Alabrune, en compagnie de M. André Gaulin

C'est le 6 avril dernier, à la résidence de fonction du consul général de France à Québec, M. François Alabrune, que M. André Gaulin, professeur émérite de la Faculté des lettres de l'Université Laval et rédacteur du *Bulletin*, a reçu le prestigieux insigne de Commandeur dans l'Ordre des Palmes académiques.

Institué à l'origine en 1808 par l'empereur Napoléon I^{er} sous le titre de « Palmes académiques », l'Ordre existe officiellement depuis 1955 avec les grades de Chevalier, Officier et Commandeur. Les Palmes sont accordées à des personnalités ayant contribué activement à l'expansion de la culture française dans le monde.

Fait Chevalier en 1985 puis Officier en 1996, M. Gaulin s'est vu remettre cette année les insignes de Commandeur, en raison de sa contribution exceptionnelle à la défense et à la promotion de la langue française et de la culture francophone.

Homme de lettres, M. Gaulin a poursuivi une brillante carrière en tant que professeur à l'Université Laval, et il est l'auteur de nombreux ouvrages consacrés à la langue française et à la culture québécoise, tant sur le plan littéraire que de celui de la chanson. Gage de sa réussite, M. Gaulin a reçu en 2003 le prestigieux prix Georges-Émile-Lapalme, plus haute distinction accordée par le gouvernement du Québec dans le domaine de la qualité et du rayonnement de la langue française.

Depuis 2004, M. Gaulin est président de l'Association des membres de l'Ordre des Palmes académiques, Section du Québec. L'insigne de Commandeur vient ainsi couronner un ardent défenseur, et un amoureux, de la langue française.

Toutes nos félicitations!

Jacques Brassard

Député de Lac Saint-Jean (1976-2002)

DEUX NOUVELLES ANCIENNES PARLEMENTAIRES

Le *Bulletin* salue deux nouvelles anciennes parlementaires de qualité, qui ont depuis peu quitté la vie politique active pour profiter d'un répit bien mérité après de nombreuses années de travail acharné et d'horaires surchargés! Elles viendront fleurir nos rangs de leur présence féminine. Au fur et à mesure que les années avancent, l'Amicale, tout comme l'Assemblée nationale, se féminise. Ainsi, il ne se trouvera personne pour déplorer l'absence totale d'anciennes députées comme à la dernière assemblée générale!



Photo : Daniel Lessard

M^{me} Pauline Marois, députée de La Peltrie (1981-1985) puis de Taillon (1989-2006), ministre de plusieurs ministères dont ceux des Finances, de l'Éducation et de la Santé, ancienne vice-première ministre, a quitté la vie politique active le 20 mars 2006, après avoir occupé pendant 20 ans un siège à l'Assemblée nationale. Notre collègue a poursuivi avec brio sa carrière politique, remplissant les plus hautes fonctions gouvernementales. Sa tâche souvent lourde ne l'a jamais fait se départir de son sourire et de sa grande courtoisie malgré les coups fourrés de la vie partisane.



Photo : Daniel Lessard

M^{me} Nicole Léger a, elle aussi, mis fin à sa vie politique active, aspirant désormais à ausculter d'autres horizons, principalement dans la sphère privée. C'est le 1^{er} juin dernier que la députée de Pointe-aux-Trembles pendant dix ans, de 1996 à 2006, en remplacement du regretté Michel Bourdon, a quitté l'Assemblée nationale, mettant un bémol à plus de 35 années de militantisme actif.

À ces deux collègues qui joignent les rangs des anciennes députées, nous souhaitons la santé et la sérénité qui leur permettront de profiter de la vie et de relever les nouveaux défis qui leur feront envie! Nous espérons les compter parmi nous à l'Amicale.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES EX-PARLEMENTAIRES

Ottawa, 4 au 7 juin 2006

L'assemblée générale de l'ACEP réunissait environ 250 anciens parlementaires en provenance de chacune des provinces canadiennes. Plusieurs associations d'anciens parlementaires de différentes provinces y étaient représentées, de même qu'une association américaine, soit la United State Association of Former Members of Congress (Washington) représentée par son directeur exécutif, M. Peter M. Weichlein.

Le 5 juin, diverses activités étaient prévues, notamment un service commémoratif pour les parlementaires décédés ainsi qu'une réception offerte par les présidents du Sénat et de la Chambre des communes.

Lors de l'assemblée générale du 6 juin, tout comme chacun des représentants d'associations présents, j'ai eu l'occasion de décrire la vocation de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec. Je leur ai notamment présenté le bottin des membres que notre association a produit tout récemment, ce qui a été applaudi par tous, particulièrement par le président de l'ACEP, M. Douglas C. Rowland.

Plusieurs sujets ont été discutés à l'assemblée générale, notamment celui du régime de pension des anciens parlementaires. Il a été proposé qu'une pension soit accordée après trois élections, sans égard au nombre d'années en poste. Cette proposition sera d'ailleurs plus longuement étudiée par l'exécutif de l'ACEP. Un autre sujet longuement discuté a été celui de la Réserve civile du Canada, connue sous le nom de Canadem. Il s'agit d'un organisme qui œuvre au service de la paix et de la sécurité internationale. On peut consulter leur site Internet au www.canadem.ca

Le 7 juin, les caucus de chacune des formations politiques se réunissaient, et les anciens parlementaires étaient invités à rendre visite à leur ancien caucus afin de fraterniser et d'échanger avec les parlementaires actuels.

Marcel Ostiguy

Député de Rouville (1970-1973)
Député de Verchères (1973-1976)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION ONTARIENNE DES EX-PARLEMENTAIRES

Toronto, 7 juin 2006

M^e Jean-Marie Beauregard représentait l'Amicale le 7 juin dernier à l'assemblée générale de l'Association ontarienne des ex-parlementaires (AOEP) qui se tenait à Queen's Park, Toronto.

M. Beauregard fut invité par le président de l'AOEP, le révérend Canon Derwin Shea, à mentionner certaines activités de notre Amicale. Il a donc parlé, notamment des activités de la Fondation des Cultures à partager, de même que du mémoire présenté à la Sous-commission permanente sur la réforme parlementaire en mars 2005. De plus, à l'occasion de son adresse à l'assemblée, M. Beauregard a aussi mentionné le rôle croissant des organismes internationaux dans des domaines touchant les juridictions législatives jadis réservés aux assemblées représentant un pays. Il a noté que les projets actuels et futurs des anciens parlementaires pourraient compenser en partie ce « déficit démocratique » et servir la cause d'une véritable démocratie modèle du 21^e siècle.

Par ailleurs, M. Beauregard a vraiment apprécié l'affabilité et la bonne humeur des collègues ontariens, ainsi que leur dynamisme, en particulier leur contact fructueux avec les anciens parlementaires fédéraux, ceux d'autres provinces, du Congrès américain et d'autres pays du Commonwealth, sans compter des initiatives telles qu'un système de soutien aux anciens parlementaires non réélus, la possibilité de *membership* à vie, une participation à l'Institut de « monitoring » d'élections, etc.

De plus, trois journalistes de Toronto ont présenté leur opinion sur l'éthique qui doit prévaloir entre journalistes et politiciens. Par exemple, quoique tout politicien ait droit à sa vie privée, il existe certains cas où des informations confidentielles révélées par un politicien devront être rendues publiques, pourvu que ces informations aient une incidence sur l'intérêt public et qu'elles ne témoignent pas de la part du journaliste d'une volonté de vouloir se mettre en valeur. Comme le mentionnait un des journalistes, il est prudent pour le politicien de ne pas considérer le journaliste comme son ami.

Sur une note plus légère, nos collègues ontariens veulent organiser, pour septembre 2007, une journée de golf pour l'Amicale et l'AOEP, quelque part à mi-chemin entre les deux groupes. Donc, au plaisir!

Jean-Marie Beauregard
Député de Gouin (1973-1976)

Souvenons-nous de . . .

M. Gaston Lambert

C'est à Saint-Charles-Borromée, le 11 juillet 2006, que monsieur Gaston Lambert s'en est allé à l'âge de 86 ans. Il était né à Saint-Norbert, le 29 octobre 1919. M. Lambert exploita d'abord une manufacture de bas avant de se présenter devant l'électorat en 1960. Sous la bannière du Parti libéral, il est alors élu député à l'Assemblée nationale où il représente la circonscription de Joliette. Défait en 1962 lors de l'élection sur la nationalisation de l'électricité, il retourne au monde des affaires.



Photo: Edwards, coll.:
Assemblée nationale

M. Louis-Philippe Lacroix

À Québec, le 23 avril 2006, monsieur Louis-Philippe Lacroix nous a quittés à l'âge de 80 ans. Il avait vu le jour dans le beau village de Saint-Charles de Bellechasse, le 1^{er} février 1926. M. Lacroix débuta sa carrière à la Banque canadienne nationale pour laquelle il travailla à Plessisville, à Saint-Anselme ainsi qu'à Saint-Charles. De 1947 à 1957, il fut secrétaire, trésorier et comptable en chef de différentes entreprises établies dans son village natal. De 1957 à 1960, il fut comptable pour la compagnie des chantiers maritimes George T. Davie & Sons Ltd., puis pour une entreprise de construction d'habitations à Dorval (1960-1962).

Président de l'Association libérale du comté de Bellechasse et président régional de la Fédération libérale de la région des Alléghanys, M. Lacroix était également membre du comité exécutif du Parti libéral. Élu député libéral des Îles-de-la-Madeleine en 1962, il siégea à ce titre jusqu'en 1976. Whip en chef du Parti libéral (1970-1976) et responsable des pêches maritimes et commerciales du Québec (1975-1976), il est défait aux élections de 1976 et devient dès lors représentant des ventes pour Bellechasse Transports.

Impliqué au sein de l'Amicale des anciens parlementaires, M. Lacroix en fut le secrétaire-trésorier d'octobre 1997 à mai 2002. On le connaissait comme un personnage haut en couleurs et toujours jovial.

Bref témoignage d'un collègue

« Louis-Philippe Lacroix a commencé ses activités politiques aussi loin que sous le règne du premier ministre libéral Adélard Godbout. Il milita ensuite sous Georges-Émile Lapalme, sous Jean Lesage – c'est alors qu'il devint pendant plusieurs années député des Îles-de-la-Madeleine – et sous Robert Bourassa.

Il fut un whip remarquable et combien efficace. Ses grandes qualités étaient à la source de son enviable carrière : travailleur infatigable, indéfectiblement honnête, franc, faisant preuve d'esprit de justice et de dévouement total à son idéal politique.

Bref, son décès est une perte pour tous ceux qui l'ont côtoyé et apprécié. »

Jean Bienvenue

Député de Matane (1966-1973)
Député de Crémazie (1973-1976)

*L'Amicale présente ses condoléances
aux familles et aux amis en deuil de nos anciens collègues.*

ANCIENS PARLEMENTAIRES EN ACTION

M. Antoine Drolet, député de Portneuf de 1970 à 1973, a été réélu président de la ligue de quilles « Soleil Levant » qui regroupe des joueurs de Saint-Augustin-de-Desmaures, de l'Ancienne-Lorette et de Québec. Une fois de plus, il sera le président du Parlement des sages (simulation de Parlement pour les aînés) qui se tient du 11 au 13 septembre 2006.

M. Lewis Camden, député de Lotbinière de 1985 à 1994, a accepté la responsabilité du site Internet de l'Amicale à la demande des membres du conseil d'administration où il siège à titre de vice-président. Il a aussi accepté de siéger au conseil d'administration de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, en remplacement de M. Jacques Brassard devenu président de l'Amicale. Enfin, notre collègue Camden agira comme vice-président du Parlement des sages en appui au président Drolet.

M. Robert Dutil, député de Beauce-Sud de 1985 à 1994, a récemment été honoré par la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval qui lui a décerné un prix Hermès. Ce prix est remis à des diplômés de la Faculté qui, par leur engagement social et leur carrière, contribuent au rayonnement et à l'avancement de la gestion de la société québécoise. Félicitations à notre collègue qui poursuit sa carrière en tant que vice-président et directeur général de Structural, une division du groupe Canam.

M. Élie Fallu, député de Terrebonne de 1976 à 1981 puis de Groulx de 1981 à 1985, a été honoré lors d'une soirée hommage tenue le 20 juin 2006 au Centre communautaire et culturel de Sainte-Thérèse. Député, ministre, homme de lettres et de culture, M. Fallu a été à la barre de la ville de Sainte-Thérèse pendant 18 ans. C'est donc pour souligner cet engagement, mais aussi l'ensemble de sa carrière que parents, amis et collègues se sont réunis pour témoigner de la fécondité de l'œuvre de M. Fallu.

M. André Gaulin, député de Taschereau de 1994 à 1998, a reçu le prix Étienne-Chartier, prix du patriotisme, que lui a remis la Société nationale des Québécois et des Québécoises de Chaudière-Appalaches à l'occasion du Souper annuel de la Fête nationale des patriotes, le dimanche 21 mai 2006. Il a été aussi conférencier au colloque « Le Québec à la rencontre de la Normandie » tenu à Rouen, fin mai, sa conférence s'intitulant : « Crémazie/Nelligan/Miron, trois poètes empêchés ». À l'occasion de la mort de Jean-Paul Desbiens, *Le Devoir* du 28 juillet, dans sa section des « Idées », a publié un texte d'André Gaulin intitulé « Le frère Untel ou l'anonymat d'un collectif! / Un humble frère,

comme tant d'autres », sorte d'hommage à ces religieux laïcs qui, souvent contre un certain clergé, ont finalement fait déboucher le cours public sur l'université.

M^e Denis Hardy, député de Terrebonne de 1965 à 1966 puis de 1970 à 1976, a été honoré lors du récent « Gala Hommage à la réussite » de la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville. M^e Hardy s'est vu décerner le prestigieux prix Jean-Marc-Boisvert qui reconnaît l'implication sociale et les réalisations remarquables de son récipiendaire. Signalons que M^e Hardy a été le récipiendaire du prix Jean-Noël-Lavoie à l'occasion du dîner offert par le président de l'Amicale lors de la clôture de l'assemblée générale (voir page 11 de ce *Bulletin*).

M. Jean-Paul L'Allier, député de Deux-Montagnes de 1970 à 1976, ancien ministre des Affaires culturelles sous Robert Bourassa, s'est vu décerner le 16 mai 2006 un doctorat *honoris causa* de l'Institut national de la recherche scientifique de l'Université du Québec. Soulignant l'ensemble de sa carrière, particulièrement son rôle à la tête de la mairie de Québec de 1989 à 2005, l'INRS a ainsi signalé son constant souci de renouvellement et son action en faveur de Québec, notre capitale nationale. Professeur invité à l'Université Laval depuis janvier 2006, M. L'Allier est également conseiller stratégique en développement des affaires dans le cabinet Langlois Kronström Desjardins depuis février 2006. Les lecteurs qui se reporteront à la page 10 de ce *Bulletin* pourront constater que notre collègue a reçu le prix René-Chaloult lors du dîner offert par le président de l'Amicale à la suite de l'assemblée générale.

M. Bernard Landry, ancien premier ministre, a publié un article remarqué en faveur de la paix dans *Le Devoir* de la fin de semaine des 22 et 23 juillet 2006. Intitulé « Monsieur Harper, la paix! », ce texte invite le premier ministre du Canada à marcher dans la foulée de Lester B. Pearson, son prédécesseur, prix Nobel de la paix. Ainsi, le Canada, moyenne puissance dans le monde, garderait sa crédibilité d'arbitre quand nécessaire. Par ailleurs, M. Landry a reçu le Prix du patriote de l'année 2006 que lui a remis la Société Saint-Jean-Baptiste de Richelieu-Yamaska à l'occasion de la Fête nationale des Patriotes.

M. Jean Leclerc, député de Taschereau de 1985 à 1994, a remporté une fois de plus un prix prestigieux pour son entreprise Biscuits Leclerc établie à Québec. C'est lors d'une soirée tenue à Montréal le 19 avril 2006 que la Fédération des chambres de commerce du Québec a couronné Biscuits Leclerc entreprise de l'année. Ce trophée Mercuriade, le

plus prestigieux de ceux remis lors de cette soirée, vient souligner la réussite et l'excellence qui caractérisent l'entreprise familiale qui célébrait son 100^e anniversaire en 2005. Enfin, soulignons que Jean Leclerc vient d'être nommé, le 25 août, président du conseil d'administration de la Société des fêtes du 400^e de Québec.

M. Ghislain Maltais, député de Saguenay de 1983 à 1994, a été nommé président du conseil d'administration du Comité national canadien du Forum francophone des affaires. M. Maltais est également vice-président du développement des affaires de la société PR Maintenance Inc.

M. Alain Marcoux, député de Rimouski de 1976 à 1985 et ancien ministre dans le gouvernement de René Lévesque, directeur général adjoint de la Ville de Québec depuis 2001, a été nommé directeur général de la Ville le 20 mars 2006. Il est entré en fonction le 1^{er} avril, succédant ainsi à M. Denis De Belleval, député de Charlesbourg de 1976 à 1982 et ancien ministre dans le même gouvernement, qui occupait ce poste depuis mai 2001.

M. Charles Messier, député de Saint-Hyacinthe de 1985 à 1994, nous informe qu'à la suite des dernières élections haïtiennes, il a été désigné par les autorités de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) comme chef du bureau de liaison auprès du Parlement en Haïti. À ce titre, il assurera la liaison entre les responsables de la mission onusienne et les parlementaires des deux Chambres, travaillant alors étroitement avec le président du Sénat et le président de la Chambre des députés. M. Messier exprime le souhait que le président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Michel Bissonnet, soit le premier président d'un pays démocratique à se rendre dans ce pays ami.

M. Louis O'Neill, député de Chauveau de 1976 à 1981 et ancien ministre, a accordé une entrevue sollicitée par *le Devoir* du 7 août à l'occasion du 50^e anniversaire de la dénonciation des mœurs politiques au Québec dans le même journal par les abbés O'Neill et Dion. Le texte reproduit par *Le Devoir* à cette époque était paru après l'élection du 20 juin 1956 dans une revue cléricale intitulée *Ad usum sacerdotum*. Il dénonçait l'immoralité politique, le patronage, et forcera ultérieurement certains lecteurs de l'Histoire à refaire les balises de la Révolution tranquille! Notez que notre collègue publie des textes sur son site Internet www.louis-oneill.com

M. Oswald Parent, député de Hull de 1956 à 1976, fêtait le 20 juin 2006 le cinquantième anniversaire de sa première élection à l'Assemblée nationale du Québec, alors l'Assemblée législative. Bravo à notre collègue aîné.

M. Jacques Parizeau, ancien premier ministre du Québec, s'est vu décerner le prix Louis-Joseph-Papineau par le Rassemblement pour un pays souverain lors du Souper des Patriotes tenu le 22 mai dernier. Ce prix récompense un parlementaire québécois pour son action politique en faveur de la souveraineté du Québec. Rappelons que le premier prix Louis-Joseph-Papineau, celui de 2005, a été remis à un autre ancien premier ministre du Québec, **M. Bernard Landry**, soulignant ainsi plus de 35 ans consacrés à la défense de la cause souverainiste.

M. Camille Picard, député de Johnson de 1980 à 1981, a participé activement aux dernières élections municipales, provinciales et fédérales. Il a, dans le sens de son action, déposé un document visant à défendre le droit des aînés au vote auprès de la Commission spéciale sur la Loi électorale. Enfin, il est impliqué activement au sein de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic en tant que membre du conseil d'administration provincial, président du conseil régional de l'Estrie, membre du comité de coordination et du comité politique.

M. Rodrigue Tremblay, député de Gouin de 1976 à 1981 et ancien ministre, professeur émérite de sciences économiques à l'Université de Montréal, est l'auteur d'un blogue que l'on peut consulter à l'adresse www.thenewamericanempire.com/blog. M. Tremblay est également l'auteur de nombreux ouvrages dont une liste complète est disponible au http://www.sceco.umontreal.ca/liste_personnel/files/rtremblay/fr/livres.htm. Soulignons que notre collègue a reçu en 2004 le prix Condorcet, un prix du Mouvement laïque du Québec soulignant « la contribution éminente d'une personnalité ou d'un groupe à la défense de la laïcité et de la promotion des valeurs laïques ».

M. Denis Vaugeois, député de Trois-Rivières de 1976 à 1985 et ancien ministre, s'est vu confier par la ministre Line Beauchamp le mandat d'examiner le processus d'appel d'offres ayant conduit la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) à attribuer au groupe Spectra le contrat permettant la réalisation du nouveau Festival du cinéma de Montréal.

DEUX ANCIENS PARLEMENTAIRES REVIENNENT OCCUPER UN SIÈGE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

À l'occasion des élections partielles du 14 août dernier, deux de nos collègues quittent nos rangs d'anciens élus pour occuper l'un des 125 sièges de notre Assemblée.

M^{me} Marie Malavoy, qui fut membre de notre Amicale après avoir été députée de Sherbrooke de 1994 à 1998, devient la nouvelle députée de Taillon, circonscription devenue vacante avec le départ pour la vie privée de M^{me} Pauline Marois.

Quant à **M. André Boisclair**, député de Gouin de 1989 à 2004, élu dans Pointe-aux-Trembles, circonscription laissée vacante avec la démission de M^{me} Nicole Léger, il devient chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale.

Nous leur souhaitons bonne chance pour ce retour à la vie de parti dans l'arène politique québécoise.

DÉMÉNAGEMENT DU SECRÉTARIAT DE L'AMICALE

Pendant la période estivale, le secrétariat de votre Amicale a emménagé dans de nouveaux bureaux. Nous avons à nouveau pignon sur rue dans l'édifice Pamphile-Le May. À la demande de plusieurs, nous avons aussi récupéré le numéro de téléphone auquel vous étiez habitués. Pour toute question ou demande, n'hésitez pas à contacter M^{me} Marie-France Lapointe, nouvelle secrétaire exécutive de l'Amicale, qui se fera un plaisir de vous répondre.

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
2^e étage, bureau 2.27
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-1327
Télécopieur : 418 644-7124
Sans frais : 1 866 DÉPUTÉS (337-8837)
Courriel : aapq@assnat.qc.ca

Le *Bulletin* est publié par l'Amicale des anciens parlementaires du Québec avec la collaboration des services de l'Assemblée nationale.

Comité de rédaction
André Gaulin, rédacteur
Marie-France Lapointe

Responsable de l'édition
André Gaulin

Collaboration
Jean-Marie Beauregard
Jacques Brassard
Jean-Paul Champagne
Gaston Deschênes
Antoine Drolet
Marcel Ostiguy
Philippe Sauvageau

Conception et réalisation
Joan Deraïche
Myriam Landry
Marie-France Lapointe
Élyse Pelchat

Révision
Henriette Carrier

Impression
Presses de l'Assemblée nationale



Tous les numéros du *Bulletin*
depuis 2000 sont disponibles
sur Internet à l'adresse :
<http://www/fra/amicale/index.htm>

Édifice Pamphile-Le May, 2^e étage
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3
Tél. : 418 643-1327
Télec. : 418 644-7124
Courriel : aapq@assnat.qc.ca
<http://www/fra/amicale/index.htm>

Dépôt légal – Automne 2006
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1703-1338